

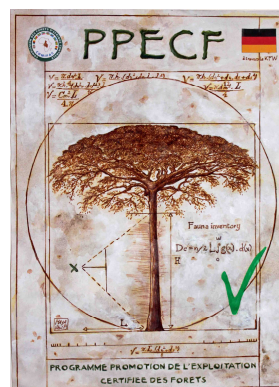


Coopération entre la COMIFAC et l'Allemagne

« No. BMZ : 2008.66.707 »

Rapport de la mission d'auto-évaluation à mi-parcours du

« Programme de Promotion de
l'Exploitation Certifiée des Forêts,
PPECF



par
Claus-Michael FALKENBERG

Septembre 2014

Table de matière

Table de matière	2
Liste des abréviations.....	3
0. Sommaire	5
2. Démarche de l'auto-évaluation à mi-parcours.....	11
3. Evolution du contexte politique, économique et institutionnel depuis le démarrage du programme	13
4. Coûts et financement.....	15
5. Le dispositif institutionnel du PPECF	16
4. Evaluation de la mise en œuvre du programme.....	17
4.1 Planification.....	17
4.2 Evaluation sommaire de la performance du programme OCDE / DCD.....	18
5. Recommandations.....	23
Annexes	26
Aide mémoire.....	26
Termes de références.....	26

Liste des abréviations

AFD	Agence Française de Développement
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois tropicaux
CBD	Convention on Biological Diversity / Convention sur la Diversité Biologique
CBP	Congo Bassin Programme
CDO	Comité de Décision et d'Orientation
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CES	Communication, Education, Sensibilisation
CFA	Coopération financière allemande
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CSM	Réserve spéciale Cap St Marie
CT	Coopération technique
FHVC	Forêts à Haute Valeur de Conservation
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC	Forest Stewardship Council
GIZ	Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
OCDE/DCD	Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économique
OFBC	Observatoire des Forêts du Bassin du Congo
OLB	Origine et Légalité des Bois
ONF	Office National des Forêts (France)
ONFI	ONF International
ONG	Organisation non gouvernementale
PADDL	Projet d'appui à la décentralisation et au Développement Local
PEFC/PAFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes / Pan African Forest certification Scheme
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PO	Planification opérationnelle
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
ProPSFE	Programme d'appui au Programme Sectoriel Forêt Environnement
PTF	Partenaires techniques et financiers

RBUE	Règlement Bois Union Européen
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
TFT	Tropical Forest Trust
TNS	Tri-National de la Sangha
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature
ZSL	Zoological Society of London

0. Sommaire

1. La Coopération financière allemande, à travers la KfW, appui la certification forestière dans le bassin du Congo depuis 2012 par son programme sous-régional : « Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts, PPECF ». Le programme a débuté en avril 2012 pour une période estimée à 4 années. En mai 2014 une évaluation à mi-parcours a été programmée. A ce jours le programme a utilisé / engagé approximativement 50 % des fonds disponibles. Les objectifs de la mission étaient: a) une revue des acquis du Programme durant les deux premières années, b) l'évaluation de quelques appuis réalisés par le programme, c) la consultation d'un échantillon représentatif des parties prenantes, d) une (auto-) évaluation des deux années écoulées (par les parties prenantes), e) l'élaboration d'une note conceptuelle ou de recommandations pour les 18 mois à venir.

La mission d'auto-évaluation était composée de

- M. Claus-Michael FALKENBERG, consultant international,
- M. Elie NGOA, collaborateur de l'équipe GFA de mise en œuvre du PPECF,
- M. Peguy TONGA, collaborateur du SE COMIFAC (Maître d'ouvrage)

La mission a séjourné au Cameroun du 12 au 28 mai 2014. Elle a rencontré des représentants de l'administration forestière, de Partenaires Techniques et Financiers (PTF), de partenaires de mise en œuvre du PPECF (ONG, Bureaux d'études) et d'entreprises forestières. Pour associer des représentants des autres pays d'interventions statutaires du programme (République Centrafricaine, RCA, République Démocratique du Congo, RDC, République du Congo) à l'exercice d'auto-évaluation, la deuxième réunion du Comité de décision et d'orientation (26/27.05.2014) à été dédié en partie à l'exercice.

2. Les progrès observés dans la prise de conscience et surtout l'application d'une gestion durable en général sont encore lents. Il existe un manque de confiance ou d'intérêt à s'engager vers la certification, sur le long terme de la part de nombreuses entreprises en raison: de la crise économique et financière des années 90, de structures étatiques dysfonctionnelles et une société civile très peu organisée, la quasi inexistence de mesures de discrimination positives des états du bassin du Congo envers les concessionnaires qui s'engagent au-delà des obligations légales ; et la quasi inexistence de mesures de discrimination décisives vis à vis des exploitations non réglementaires, l'arrivée d'un processus FLEGT/APV qui, en relation avec la Due diligence du nouveau règlement bois européen lancé en mars 2013, risque d'affaiblir la dynamique de la certification FSC dans le bassin du Congo et l'absence de signaux politiques fort de la part des Gouvernements et de la COMIFAC en faveur de la certification, malgré l'inscription de l'objectif de certification dans le plan de convergence de la COMIFAC ;
3. L'évolution du contexte politique à été marqué par un nombre de revers pour la dynamique de la certification forestière « FSC ou équivalente » (priorité donnée au processus FLEGT, incertitudes sur l'application de la RBUE et l'impact sur l'exploitation forestière dans la sous-région, absences d'initiatives politiques de mise en œuvre du plan de convergence COMIFAC) avec une exception d'envergure si toutefois elle devait se matérialiser : la prise en compte de la certification notamment PEFC/PAFC dans les textes réglementaires du Congo.

4. L'évolution du contexte institutionnel est toutefois beaucoup plus favorable. La mise en place et l'opérationnalisation récente du bureau régional FSC à Brazzaville et le progrès fait par le PEFC/PAFC Cameroun pour sa reconnaissance sont des éléments jugés très positifs.
5. Au moment de l'évaluation approximativement 50% des fonds disponibles pour les mesures (8,140 Mio. EUR) était engagé et/ou dépensé.
6. Le PPECF est chapeauté par un Comité de Décision et d'Orientation, CDO, qui est fonctionnel. Le travail du PPECF est organisé sur base de requêtes de la part de bénéficiaires. Dès réception de l'avis de non objection (KfW, SE COMIFAC), le PPECF élabore le dossier de consultation. Les procédures comptables ont été auditées et jugées correctes dans l'ensemble.
7. Dans le bassin du Congo, de nombreux acteurs sont présents. Le Programme a établi avec les principaux, des contacts réguliers et des collaborations (WWF, ZSL, Nature +, WCS, UICN, bureaux d'études spécialisés). De façon, plus institutionnelle, le Programme a noué des partenariats qui se sont traduits notamment par un protocole avec le CBP (peu fonctionnel) et avec la représentation FSC sous-régionale récemment mis en place à Brazzaville. Des partenariats sont également prévus avec les représentations PEFC/PAFC du Gabon, du Cameroun et du Congo. Des partenariats stratégiques avec des PTF pour la mise en œuvre d'approches intégrées visant le développement local autour des concessions certifiées n'ont pas été conclues, bien que essentiels pour la réalisation de l'indicateur 3 du PPECF.
8. L'Objectif du Programme d'appui à l'exploitation certifiée des forêts (PPECF) a été formulé comme suit : La gestion industrielle des forêts dans le Bassin du Congo suit les principes du FSC ou de ses équivalents. Cet objectif devait être atteint à travers trois domaines d'intervention: (1) Le renforcement quantitatif des superficies certifiées, (2) Le renforcement qualitatif de l'exploitation forestière certifiée (3) Le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable.
9. Les indicateurs relatifs à l'objectif ont été formulés comme suit : (1) : 10 Moi. Ha certifiés fin 2014 ; (2) : 90% des entreprises sont en mesure de maintenir leur certification (fin 2015) ; (3) : 75% des plans de développements comprennent un chapitre spécifique « peuples autochtones » et (4) : Amélioration des conditions de vie socio-économique et augmentation des revenus (source de vérification : 3 études exemplaires).
10. L'objectif du programme et les indicateurs ont été inscrits dans un cadre logique élaboré lors de l'étude de faisabilité et repris dans la convention séparée. Depuis, les indicateurs ont été revus soit disant pour mieux tenir compte de la situation existante. Cette replanification qui a déjà anticipé sur un certain nombre de questions identifiées pour l'évaluation à mi-parcours est considérée non appropriée par la mission d'évaluation : la réduction de l'objectif quantitatif de certification FSC ou équivalent est jugée trop forte et prématurée, et surtout, la reprogrammation de la composante 2 en composante d'appui à la gestion forestière en générale et non exclusivement liée au renforcement de la gestion sous ou allant vers la certification, est considérée non conforme à l'objectif et à l'esprit du PPECF. Dernièrement, avec l'élaboration du système de suivi-évaluation, une troisième version du cadre logique est présentée, avec encore des changements sur l'intitulé des composantes et avec un set d'indicateurs dont la relation avec les indicateurs initiaux n'est pas vraiment visible. Point de vue clarté, c'est le cadre logique initial qui jusqu'ici semble le mieux refléter l'esprit du PPECF par rapport notamment à l'objectif escompté.

Puisque les changements de planification sont récents, l'analyse de cette évaluation suit la logique initiale.

11. **Performance globale** : sur la base des critères de l'OCDE/DCD (Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économique) : pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité, la performance globale du programme PPECF **est classée au niveau 2 (bon)**.
12. **Pertinence (jugée niveau 2, bonne)** : D'abord, les avantages micro et macro de la certification (FSC) restent largement reconnus et la certification est actuellement la meilleure (seule) stratégie réaliste pour renforcer l'exploitation forestière dans le Bassin du Congo du point de vue durabilité sociale, environnementale et économique ; Ensuite il apparaît que la dynamique vers la certification est certes ralentie, mais elle n'est pas stoppée ; Il y a troisièmement toujours un besoin / potentiel important de renforcer le système de certification FSC dans la sous-région ; Et, avec les entreprises certifiées « légal » de plus en plus nombreuses, une nouvelle catégorie d'entreprises susceptibles d'être soutenue de façon systématique (à côté des entreprises certifiées FSC ou en voie de certification) est apparue ; Finalement le soutien politique régional (plan de convergence) reste entier (du moins en théorie) et le groupe de travail « gouvernance » du SE COMIFAC avec son sous-groupe « légalité et certification » est en voie de devenir opérationnel. Au Congo une initiative de rendre la certification obligatoire est en cours. La certification FSC ou équivalente est en harmonie absolue avec les déclarations politiques du plus haut niveau dans la sous région.
13. **Efficacité (niveau 2, bonne)** : Quatre indicateurs avaient été définis : (1.) « 10 Moi. Ha certifiés fin 2014 ». Cet indicateur est loin d'être atteint et il ne le sera pas en 2014. Les causes ont été analysées en haut. Mais une nette augmentation des superficies certifiées reste possible, voir probable, vue les initiatives au Congo et l'émergence de PEFC/PAFC au Cameroun a plus long terme. Il semble donc plus pertinent de changer la date ciblée (2014) que de modifier de façon importante la quantité recherchée ; (2) « 90% des entreprises sont en mesure de maintenir leur certification¹ », Cet indicateur est atteint, une seule entreprise (IFO au Congo) s'est vue retirer son label FSC. Et ce dans des conditions du moins contestables (et d'ailleurs contestées) puisque le mode de gestion de l'exploitation IFO n'a à aucun moment été visé par la mesure ; (3) « 75% des plans de développements comprend un chapitre spécifique peuples autochtones ». Cet indicateur n'est pas renseigné à ce jour, puisque la stratégie à la base de l'indicateur, la formation d'alliances stratégiques avec des PTF concernés par le développement local en périphérie des exploitations forestières certifiées, n'a pas été entamée. Mais, il existe toujours un intérêt (du moins théorique) pour ce type d'alliances qui devrait être valorisé d'ici la fin du programme ; (4) « Amélioration des conditions de vie socio-économique et augmentation des revenus (3 études exemplaires) », indicateur soutenu par l'étude

¹ La formulation de l'indicateur porte à controverse: TRC était certifié sur deux UFAs (125.490 + 55.580 ha) au démarrage du PPECF. TRC a fait faillite depuis. Les UFAs sont passés dans d'autres mains mais ne sont plus certifiées. L'entreprise TRC n'existe plus, elle ne peut donc ni le maintenir, ni le perdre. Autre problème avec l'indicateur, c'est qu'il parle d'entreprises et non d'UFA ou de certificats. Ainsi, même si certaines entreprises qui possèdent plusieurs certificats en perdent un, l'indicateur reste atteint. Exemple CIB vient (début octobre 2014) de perdre un certificat mais le nombre d'entreprises certifiées ne bouge pas car CIB a encore une UFA certifiée

WWF/CIFOR sur l'impact social interne (entreprise) et externe (population riveraine) de la certification mais non encore renseigné par des études du PPECF. Mais selon toutes les observations faites, il y a peu de doute que l'indicateur sera confirmé, une fois que les études seront réalisées.

14. **L'efficacité est classée satisfaisante au niveau 3.** Des avancées par rapport au résultat 1 « appui au renforcement quantitatif des efforts vers la certification forestière » peuvent être constatées, notamment par rapport à l'aspect institutionnel (bureau régional FSC, représentations PEFC/PAFC, collaboration avec d'autres initiatives de certification). Par rapport à la planification initiale certains éléments importants manquent cependant : systématisation de l'approche FHVC, finalisation du zonage macro, soutien aux partenariats entre sociétés certifiées et sociétés nationales ou chinoises. Et, sur base des changements des conditions cadres, il est devenu encore plus urgent de démontrer l'avantage comparatif de l'initiative « certification », vis à vis de toutes les autres initiatives de soutien à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo en cours. Les réflexions sur le besoin d'inclure d'autres acteurs industriels non concernés directement par la certification a toutefois détourné l'attention du programme de sa mission première, la promotion de la certification. Et puisque toutes les possibilités de promouvoir cet objectif n'ont pas été épuisées, un changement a semblé prématuré à la mission d'évaluation. Le résultat 2 « la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée » a été au cœur des actions du PPECF, qui a financé / conduit un nombre important d'études et de formations. Trois aspects méritent une attention plus particulière dans l'avenir : une mutualisation encore plus poussée des actions soutenues pour accroître l'efficacité du programme (moins de petits contrats), une priorisation des thèmes soutenus et une meilleure implication des bénéficiaires au choix des thématiques et dans l'organisation des activités mutualisées. Concernant le résultat 3 : « la communication sur l'exploitation durable industrielle est renforcée » les initiatives du PPECF en matière d'études comparatives et de communication sur l'avantages / les coûts / le bilan de la certification en Afrique Centrale (à l'image de l'étude WWF/CIFOR) n'ont pas abouti, alors que leur pertinence est largement reconnue (maintenant) ; La décision de ne pas poursuivre cette démarche a été prise par le premier CDO, mais sur la base d'un argumentaire peu convainquant ; Les outils de communication de la COMIFAC (CEFDHAC, OFBC) ne sont pas valorisés ; L'appui aux radios communautaires n'est pas encore fonctionnel ; L'on constate peu de visibilité du rôle du SE COMIFAC au niveau des bénéficiaires
15. **Impact** (niveau 3, satisfaisant) : Le programme contribue directement à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique CBD et des objectifs environnementaux internationaux ; la contribution à la lutte contre la pauvreté et au développement local est prouvée, cependant il est moins développée qu'initialement prévu à cause de l'absence de partenariat stratégique en la matière.
16. **Durabilité** (niveau 2, bonne) : Jusqu'ici, et il n'y a aucune indication nouvelle contraire, les entreprises certifiées maintiennent leur niveau de gestion durable après certification, même si certains ne sont pas sûrs de vouloir garder le label, si d'autres approches (FLEGT, RBUE) démontreraient leur efficacité en terme d'accès aux marchés mondiaux à moyen terme.
17. **Il est recommandé de maintenir le cap « certification « Forest Stewardship Council, FSC, ou équivalent », même si dans la conjoncture actuelle il y a un ralentissement de la dynamique vers la certification dans la sous-région, au besoin accepter que cela prolongera l'intervention dans le temps si les fonds qui sont eux spécifiquement**

allouées à la promotion de la certification, ne pourront être dépensées au rythme initialement planifié.

18. Pleinement profiter de l'opportunité que offre la nouvelle dynamique « Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes / Pan African Forest certification Scheme, PEFC/PAFC ».
19. Par rapport aux trois recommandations émises par le Comité de Décision et d'Orientation, CDO (extension des activités vers le Gabon, élargissement du groupe cible par l'inclusion d'entreprises non engagées dans la certification, soutien au standard PEFC/PAFC il est recommandé :
 - a. Extension des activités au Gabon : renforcer la présence du programme à travers des actions ponctuelles justifiées (formations, extension quantitative de la certification (PEFC/PAFC et FSC) ;
 - b. Elargissement du groupes cibles du programme : continuer à donner la priorité aux entreprises certifiées FSC et/ou en voie d'être certifiées FSC et/ou PEFC/PAFC ; développer une approche spécifique pour les entreprises certifiées « légalité » : par exemple à travers des formations, une sensibilisation pour certification (audit à blanc, coaching, etc..) ; « secteur gris » : proposer une analyse systématique des état de lieux du secteur « gris » à travers des audits à blanc, ensuite avancer vers l'élaboration d'une stratégie d'appui orienté uniquement vers les entreprises agissants en toute légalité ! Pour le reste, attendre les résultats du Règlement Bois Européen, RBUE et de l'initiative « Forest Law Enforcement, Governance and Trade, FLEGT » en matière de rehaussement du niveau d'exploitation dans la sous-région au moins au niveau légal
 - c. Autres standards (PEFC/PAFC) : initier, si possible, la certification au Gabon à travers une campagne d'information, appuyer la finalisation du standard et de premières certification au Cameroun, appuyer le développement et la mise en œuvre au Congo. Il semble que une étude comparative des systèmes de certification FSC / PEFC a été conduite par le WWF (hors Afrique). Cette étude n'est pas disponible aujourd'hui. Il semble que le résultat soit très critique envers le PEFC. Puisque les conditions de certification sont très différentes en Afrique Centrale, une comparaison entre systèmes ne sera possible que sur la base d'exemples pratiques dans la sous-région. Sur base du principe « dans le doute, pour l'accusé » il est recommandé de soutenir le PEFC/PAFC dans un premier temps. Quitte a ensuite faire une étude comparative pour décider de l'appui à moyen terme.
20. Maintenir voir renforcer la philosophie : « être au service des entreprises et des systèmes de certification » à travers la mise en place d'un comité de concertation avec les entreprises certifiées et les réseaux sous régionaux FSC et PEFC/PAFC;
21. Rechercher des partenariats stratégiques (autres PTF) au lieu d'actions ponctuelles du programme dans les domaines : gouvernance forestière, développement local, approche intégrée spatiale de gestion des forêts.

Indicateurs de réussite :

Ajuster l'indicateur 1 : 10 Mio. Ha certifiés fin 2014 (accorder avec WWF/GFTN et ramener le chiffre à 8 Mio. ha d'ici 2020 ; source de vérification : fin 2017 : superficies certifiées et superficies pour lesquelles le processus de certification FSC / PEFC/PAFC a

été engagé ; ne pas introduire un indicateur de quantité hors certification) ;
Changer l'intitulé de l'indicateur 2 : 90% des certificats (et non entreprises) sont en mesure de maintenir leur certification, mais changer la formulation : 90% des certificats sont maintenus ;

Maintenir l'indicateur 3 : 75% des plans de développements comprennent un chapitre spécifique « peuples autochtones ». Mais rechercher des partenariats stratégiques PTF pour la réalisation ;

Maintenir l'indicateur 4 : Amélioration des conditions de vie socio-économique et augmentation des revenus (source de vérification : 3 études exemplaires).

22. Recommandations par rapport à la mise en œuvre :

- i. Planification : uniformiser l'appellation des composantes et les indicateurs clefs dans tous les documents de planification et de suivi-évaluation (sur base du cadre logique initial).
- ii. Montage institutionnel et procédures : (1) Institutionnaliser des réunions avec les bénéficiaires prioritaires (exploitants certifiés, structures de certification, ATIBT) à travers un « comité technique » ; (2) Mettre en place des réunions de lancement et de finalisation des actions mutualisées ; (3) Pousser l'intégration au sein de la coopération allemande (recherche de synergies avec le programme appui à la COMIFAC dans les domaines de la formation, y compris le e-learning, d'appui au groupe de travail « gouvernance » de la COMIFAC et de gestion intégrée de massifs forestiers, notamment Tri-National de la Sangha, TNS ; recherche de synergies avec les programmes bilatéraux ProPSFE et PADDL) ; (4) Prioriser les appuis thématiques et valider les thèmes à travers le « comité technique » : 1^{ère} priorité : identification de solutions pour des problèmes structurels/généralisés de la certification ; 2^{ème} priorité : identification et dissémination des meilleures pratiques ; 3^{ème} priorité : appuis ponctuels entreprises ; 4^{ème} priorité : autres domaines (test de nouvelles technologies, approches, etc.).
- iii. Composante 1 (conditions cadres et extension quantitative) : (1) Conduire une approche marketing AFD/PPECF/ATIBT visant les marchés européens ; (2) Mettre en œuvre l'appui à la cellule régionale FSC planifié : soutenir l'émergence d'une stratégie FSC « Afrique centrale », rendre le référentiel plus performant ; (3) Financements de pré-audits « secteur gris » pour élaborer une stratégie d'appui éventuelle pour le segment « légal » du secteur gris ; (4) Poursuivre l'approche formation (CES, auditeurs FSC et PEFC/PAFC) ; (5) Tester l'approche E-learning à travers la thématique accidentologie ; (6) Donner un appui à l'émergence du PEFC/PAFC Cameroun ; (7) Promouvoir la dissémination des boîtes à outils HVC, et gestion faune ; (8) Promouvoir et appuyer financièrement des partenariats industriels entre « grandes » entreprises certifiées et « petites » entreprises à mettre à niveau ; (9) Appuyer le sous groupe légalité/certification du Groupe de travail « gouvernance » COMIFAC pour la reconnaissance du certificat FSC dans la démarche FLEGT et la promotion politique de la certification dans la sous région ; (10) Analyser le cas spécifique des désavantages issues de la certification pour les peuples autochtones identifiés par l'étude WWF/CIFOR en la matière et proposer des solutions ; (11) Faire une offre spéciale pour entreprises certifiées « légalité » allant maintenant

vers la certification FSC / PEFC/PAFC ; (12) Chercher des alliances stratégiques (PTF) pour la mise en œuvre d'une approche intégrée « développement spatial et local autour des massifs forestiers ».

- iv. Composante 2 (qualité de l'exploitation industrielle): (1) Recentrer les appuis sur base de la priorisation des interventions proposée ci-dessus (23.ii) ; (2) Impliquer le « comité technique » dans le choix des thématiques soutenues ; (3) Elaborer un manuel de « bonnes pratiques » de la certification en Afrique Centrale ; (4) Elaborer une analyse des contraintes structurelles de la certification en « Afrique Centrale » et appuyer la recherche de solutions ; (5) Poursuivre l'appui au GFBC en matière de VIH/SIDA ; (6) Poursuivre les appuis en matière de « gestion faune (Zoological Society of London, ZSL) » et appuyer la dissémination des approches et de la boîte à outil ; (7) Poursuivre la formation « abattage à faible impact / ONFI », développer une approche de formation « aménagement forestier » ; (8) Proposer des audits à blanc aux entreprises du « secteur gris » pour l'élaboration d'une stratégie d'approche et la mise à dispositions d'appuis aux entreprises du « secteur gris » travaillants en toute légalité.
- v. Composante 3 (communication): (1) Financer des études comparatives thématique sur les avantages / les points forts / le bilan de la certification en Afrique Centrale à l'image de l'étude WWF/CIFOR. Possibles thématiques : aménagement forestier, gestion de la faune, conservation de la biodiversité, gestion interne des entreprises, etc. (2) Utiliser systématiquement de façon proactive les « outils » de communication de la COMIFAC (CEFDHAC, OFBC) ; (3) Poursuivre l'initiative cinéma numérique et l'appui aux radios communautaires ; (4) Assurer une meilleure visibilité du rôle du SE COMIFAC à travers les outils de communication ; (5) Offrir un appui en communication aux entreprises « sous pressions », sur base d'une analyse critique des publications, communiqués et communications notamment des ONG sur la gestion durable des forêts dans la sous région visant des exploitants certifiés.

2. Démarche de l'auto-évaluation à mi-parcours

L'objectif de la revue à mi-parcours du Programme a été d'établir son bilan après deux années de mise en œuvre. Il s'agissait donc selon les tdr :

- d'analyser la pertinence du PPECF ;
- de comparer les résultats obtenus avec ceux visés dans le cadre logique : (i) d'établir les écarts et de rechercher les raisons ; (ii) de proposer et d'argumenter des nouvelles orientations pour les 18 mois restants à partir des obstacles ou opportunités rencontrées, par le programme, notamment dans :
 - son ancrage vis-à-vis des Ministères en charge des forêts et/ou des organisations internationales pour mettre en place un cadre économique et réglementaire plus favorable à la certification ;
 - son appui direct aux entreprises pour mettre en place ou à améliorer les démarches de certification, par des actions de formation et d'accompagnement notamment dans leurs relations avec les communes riveraines;
 - la formalisation (tests) d'outils innovants permettant d'assurer techniquement un processus de gestion forestière plus durable sur le volet social interne (sécurité

- alimentaire des bases vies, VIH-sida, logement des travailleurs, etc.) et le volet environnemental (exploitation à faible impact, gestion faune, cadre FHVC) ;
- sa contribution à l'adaptation du référentiels FSC sous-régional au niveau national (transfert process) ;
 - sa contribution à la formation d'auditeurs et d'aménagistes locaux, aux services desquels les entreprises peuvent faire appel pour leurs besoins et de façon plus large, sa participation à la réalisation d'un corpus de ressources locales, auxquelles il est possible de se référer dans les démarches de gestion durable et de certification.
 - d'évaluer la gestion du Programme et son mode opératoire ; les procédures administratives et financières ;
 - d'évaluer comment et dans quels cas le projet a-t-il le mieux aidé les entreprises (ou d'autres acteurs). Quels avantages ou inconvénients elles (ils) ont retiré du processus.
 - De faire des recommandations par rapport à l'initiative du CDO du PPECF en vue de :
 - l'élargissement géographique du champ d'intervention du PPECF qui tient compte du potentiel de progression vers la certification au Gabon de nombreuses entreprises, alors que pour des raisons diverses, les pays initialement éligibles n'offrent quasiment pas de perspective d'augmentation en nombre d'entreprises ou de superficies ;
 - l'élargissement de la cible du Programme, en étendant son appui, au cas par cas, à des entreprises encore éloignées du standard FSC (ou équivalent), mais résolument engagées à l'atteindre à l'horizon de quatre ou cinq années à travers le passage obligé de niveaux de certification intermédiaires de légalité (OLB, FLEGT) ;
 - d'élargir l'appui du Programme à d'autres standards de certification (PEFC/PAFC) selon le principe de l'objectif principal « suit les principes du FSC ou équivalent ».

En résumé, les objectifs de la mission ont été: a) une revue des acquis du Programme durant les deux premières années, b) l'évaluation de quelques appuis réalisés par le programme, c) la consultation d'un échantillon représentatif des parties prenantes, d) une (auto-) évaluation des deux années écoulées (par les parties prenantes), e) l'élaboration d'une note conceptuelle ou de recommandations pour les 18 mois à venir.

La mission d'auto-évaluation était composée de

- M. Claus-Michael FALKENBERG, consultant international,
- M. Elie NGOA, collaborateur de l'équipe GFA de mise en œuvre du PPECF,
- M. Peguy TONGA, collaborateur du SE COMIFAC (Maître d'ouvrage)

La mission a séjourné au Cameroun du 12 au 28 mai 2014. Elle a rencontré des représentants de l'administration forestière, de Partenaires Techniques et Financiers (PTF), de partenaires de mise en œuvre du PPECF (ONG, Bureaux d'études) et d'entreprises forestières. Pour associer des représentants des autres pays d'interventions statutaires du programme (République Centrafricaine, RCA, République Démocratique du Congo, RDC, République du Congo) à l'exercice d'auto-évaluation, la deuxième réunion du Comité de décision et d'orientation (26/27.05.2014) à été dédié en partie à l'exercice.

L'équipe tient à remercier l'ensemble de ces interlocuteurs pour la franche collaboration et l'engagement qui lui a permis de d'accomplir sa mission dans un esprit de franche collaboration et d'efficacité.

3. Evolution du contexte politique, économique et institutionnel depuis le démarrage du programme

Dans le bassin du Congo, l'exploitation forestière illégale pose un important défi pour l'établissement et le maintien de pratiques d'exploitation durables. Non seulement les marchés exigent de plus en plus d'assurances en matière de production légale et durable du bois et de ses dérivés mais les comportements illégaux dans le secteur de l'exploitation induisent également un manque à gagner pour les gouvernements, des occasions manquées de développement industriel, ainsi qu'une aggravation des dégâts environnementaux et des problèmes sociaux.

Au cours des 15 dernières années, au départ d'une controverse très intense et très médiatique sur l'exploitation des forêts naturelles du bassin du Congo, un processus de certification volontaire a démarré et évolué de façon progressive. A présent, environ 5,6 millions ha de forêts (au Gabon, au Cameroun et en République du Congo) sont certifiés FSC.

Par ailleurs, outre les problèmes rencontrés dans le commerce de produits bois tropicaux liés à des préoccupations relatives à l'environnement, à la légalité et au partage des bénéfices, la crise économique mondiale a touché de grands importateurs de produits bois tropicaux, particulièrement en Europe. Pour y faire face, la mise en œuvre de la Gestion Durable des Forêts (GDF) à grande échelle est sans doute, la meilleure façon d'inverser ce scénario, puisqu'il devrait permettre de répondre aux préoccupations d'ordre écologique, social et économique à travers une certification crédible basée sur des procédures de vérification transparentes.

Toutefois, les progrès observés dans la prise de conscience et surtout l'application d'une gestion durable en général sont encore lents. Il existe un manque de confiance ou d'intérêt à s'engager vers la certification, sur le long terme de la part de nombreuses entreprises en raison:

- de la crise économique et financière des années 90 ; même si les entreprises certifiées reconnaissent l'avantage de la certification en terme d'efficience de l'exploitation et d'économie financières à moyen et long terme, la certification représente un investissement important à un moment où le financement est devenu plus difficile et le marché plus volatile ;
- de structures étatiques dysfonctionnelles et une société civile très peu organisée, ce qui rend difficile la réalisation du processus consultatif qui est obligatoire pour la certification; le coût élevé découlant de la prise en charge par les entreprises de fonctions (normalement) régaliennes, notamment dans le domaine du développement local, parce que la part des redevances forestières qui leur sont dues n'arrivent qu'exceptionnellement aux communautés riveraines ;
- la quasi inexistence de mesures de discrimination positives des états du bassin du Congo envers les concessionnaires qui s'engagent au-delà des obligations légales ; et la quasi inexistence de mesures de discrimination décisives vis à vis des exploitations non réglementaires ;
- un référentiel FSC régional sous conditions suspensives et un concept FHVC pas assez standardisé;
- les faibles relations entre les acteurs du secteur et les problèmes de communication entre eux ;

- les contraintes techniques pas toujours maîtrisées (nécessité de faire appel à des prestataires extérieurs) et un savoir-faire trop souvent encore jalousement gardé par les sociétés certifiées et les bureaux d'études;
- les coûts liés à la certification, qui ne se reflètent pas suffisamment dans les prix obtenus sur les marchés internationaux, pour les produits certifiés ;
- l'arrivée d'un processus FLEGT/APV qui, en relation avec la Due diligence du nouveau règlement bois européen lancé en mars 2013, risque d'affaiblir au moins à court terme la dynamique de la certification FSC dans le bassin du Congo. En effet, la légalité FLEGT s'appuyant, dans le bassin du Congo, sur des codes forestiers très développés aussi bien sur le plan social que sur la protection de la ressource, ne justifiera peut-être plus le standard FSC à moins que ce dernier ne rehausse encore ses PC&I (encore faut-il qu'un marché le demande) avec le risque de voir alors les concessionnaires s'en détourner pour se recentrer sur la stricte légalité. Mais, d'autres scénarios sont possibles et il est même probable que les retards dans la mise en place des APV-FLEGT puissent bénéficier au label FSC et sans doute OLB qui disposeront d'une fenêtre de tir, le temps que les licences FLEGT se généralisent dans la sous-région ;
- la mise en place du nouveau règlement bois européen (RBUE) en vigueur depuis mars 2013, semble avoir eu un effet négatif sur le premium FSC dans la mesure où, mal compris, le RBUE fait croire à tort aux opérateurs négociants que le bois proposé à la vente est devenu légal. Ceci indiquerait que leur responsabilité à travers le processus de Due diligence est mal compris.
- l'absence de signaux politiques forts de la part des Gouvernements et de la COMIFAC en faveur de la certification, malgré l'inscription de l'objectif de certification dans le plan de convergence de la COMIFAC ; à une exception près, il semble que le Gouvernement de la République du Congo est en train d'inscrire la certification forestière dans ses textes réglementaires.

C'est dans ce contexte que des bureaux d'études (TEREA, FRM, SYLVAFRICA) en étroite relation avec le PPCEF ont formulés un plaidoyer en faveur d'une initiative du PPCEF visant les entreprises non certifiées et non engagées vers la certification : « Pourquoi appuyer les entreprises non certifiées dans leur démarche d'aménagement dans le cadre du programme PPECF » :

- « On retrouve peu, voire pas, parce qu'elles sont très peu nombreuses, d'entreprises ayant un niveau de gestion proche de celui exigé par le FSC, ou dans une phase dynamique de progrès vers les exigences de la certification, et pour lesquelles un appui du programme PPECF permettrait de servir de levier pour franchir les dernières étapes jusqu'à la certification.
- Le paysage que se dessine peu à peu est celui d'une gestion forestière à deux vitesses : quelques entreprises ayant un très bon niveau de gestion, même si celui-ci est encore perfectible, certifiées FSC et bénéficiant de l'appui du PPECF, et des entreprises souvent de taille plus modeste (pouvant être qualifiées de PMEF - Petites et Moyennes Entreprises Forestières), mais pas uniquement, qui risquent de basculer vers l'illégalité, voire l'informel, faute de moyens et de savoir-faire pour mettre en œuvre une gestion forestière raisonnée ».
- Aussi, dans la majorité des cas, ces entreprises ne disposent ni de moyens techniques nécessaires (compétences du personnel, savoir-faire) ni de moyens

financiers suffisants pour solliciter un appui de la part de bureaux d'études compétents afin répondre à ces nouvelles exigences. Cette absence de possibilités pour leur mise à niveau afin de respecter la légalité conduira irrémédiablement à la fermeture de certains marchés pour les entreprises non certifiées et, en conséquence, une diminution supplémentaire des moyens nécessaires à la mise en place d'une gestion durable des ressources forestières, et le risque de voir ces entreprises passer peu à peu vers une véritable illégalité et une activité informelle.

- L'appui à la mise à niveau de ces entreprises dans le cadre du programme PPECF permettrait de répondre à la première ligne d'action, à savoir « la mise en place d'un cadre propice à la certification » et pourrait déboucher à moyen terme à l'obtention de certification de légalité et à plus long terme sur une certification de gestion durable et/ou CoC.
- Ainsi, l'atteinte des exigences de légalité pour les entreprises actuellement non certifiées représente un enjeu important pour répondre à l'objectif global du programme PPECF qui est d'accroître les surfaces de production certifiées du Bassin du Congo au même titre que l'appui aux entreprises certifiées ou en voie de certification qui possèdent d'ores et déjà des moyens importants et un bon niveau de gestion des ressources forestières. »

L'évolution du contexte politique à donc été marqué par un nombre de revers pour la dynamique de la certification forestière « FSC ou équivalente » (priorité donnée au processus FLEGT, incertitudes sur l'application de la RBUE et l'impact sur l'exploitation forestière dans la sous-région, absences d'initiatives politiques de mise en œuvre du plan de convergence COMIFAC) avec une exception d'envergure si toutefois elle pouvait se matérialiser : la prise en compte de la certification forestière dans les textes réglementaires du Congo, avec semble t'il une préférence au niveau des autorités forestières pour le PEFC/PAFC.

Cette initiative survient après le retrait du label de certification FSC à l'Industrie forestière d'Ouessou (IFO) congolaise. Une mesure « injuste et injustifiée », selon les autorités forestières de la République du Congo : « la filiale du groupe Danzer, IFO a payé pour les négligences d'une société appartenant au même groupe, Siforco, en activité en RDC ». Or, souligne le ministère de l'Économie forestière, « le certificat délivré à IFO couronne l'observation des bonnes pratiques forestières de l'entreprise au Congo. Le certificat est délivré au nom de l'entreprise basée au Congo et non du Groupe Danzer pour ces activités industrielles à travers le monde. »

L'évolution du contexte institutionnel est toutefois beaucoup plus favorable. La mise en place et l'opérationnalisation récente du bureau régional FSC à Brazzaville et le progrès fait par le PEFC/PAFC Cameroun pour sa reconnaissance sont des éléments jugés très positifs.

4. Coûts et financement

Contrat de financement et Convention Séparée du Programme PPECF

Le Contrat de Financement a été signé le 4 janvier 2012 et la Convention Séparée signée le 10 janvier 2012.

Objectifs du Financement

Les appuis sont liés au financement des composantes du PPECF :

- Mettre en place les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification forestière FSC ou équivalent
- Améliorer la qualité de l'exploitation industrielle certifiée des forêts
- Renforcer la communication sur l'exploitation industrielle certifiée

Le financement prévoit deux volets spécifiques : prestation d'un consultant et mesures de mise en œuvre.

Au moment de l'évaluation approximativement 50% des fonds disponibles pour les mesures (8,140 Mio. EUR) était engagé et/ou dépensé.

5. Le dispositif institutionnel du PPECF

Le PPECF est chapeauté par un Comité de Décision et d'Orientation, CDO, qui est fonctionnel. Le CDO se réunit une fois par an, il adopte le plan de travail annuel. Vu le timing des réunions, l'approbation du plan de travail a plutôt un caractère formel, puisque une bonne partie des activités planifiés et des fonds sont déjà engagés lors de la session du CDO (fin du premier semestre de l'année).

Le travail du PPECF est organisé sur base de requêtes de la part de bénéficiaires. Une fois adressée au PPECF, la requête est analysée en interne par la cellule de gestion du Programme et le backstopping de GFA Consulting Group. Après quelques compléments d'informations, la requête est soit acceptée, soit rejetée. Dans le premier cas, une demande de non objection résumant l'intervention proposée et ses modalités de contractualisation est envoyée simultanément à la KFW (Frankfurt et bureau de Yaoundé) et à la COMIFAC. Dans une réunion mensuelle de fin de mois avec la COMIFAC les demandes de non objection sont présentées et discutées. Dans le silence de l'un ou l'autre décideur, l'avis de non objection est considéré (en théorie) comme donné après huit jours, si la réunion mensuelle de fin de mois avec la COMIFAC n'a pas pu se tenir. En pratique un dossier non traité est cependant reporté à la réunion mensuelle suivante.

Dès réception de l'avis de non objection, le PPECF élabore le dossier de consultation (sauf en cas de gré à gré), le rapport d'évaluation et le contrat suivant un standard conforme aux Institutions financière internationale (IFI) tel qu'exigé dans les procédures financières de la KFW.

Les procédures comptables et les dépenses de la période du 1^{er} juillet 12 au 31 octobre 2013 ont été auditées sans remarques de fond, par le bureau comptable Okalla Ahanda & associés et jugées correctes dans l'ensemble par une mission de backstopping de GFA siège courant janvier 14.

Dans le bassin du Congo, de nombreux acteurs sont présents. Le Programme a établi avec les principaux, des contacts réguliers et des collaborations (WWF, ZSL, Nature +, WCS, UICN, bureaux d'études spécialisés).

De façon, plus institutionnelle, le Programme a noué des partenariats qui se sont traduits notamment par un protocole avec le CBP (peu fonctionnel en raison de l'abandon du programme CBP par son bailleur IDH) et avec la représentation FSC sous-régionale récemment mis en place à Brazzaville. Des partenariats sont également prévus avec les représentations PEFC/PAFC du Gabon, du Cameroun et du Congo.

Des partenariats stratégiques avec des PTF pour la mise en œuvre d'approches intégrées visant le développement local autour des concessions certifiées n'ont pas été conclus, bien que essentiels pour la réalisation de l'indicateur 3 du PPECF.

4. Evaluation de la mise en œuvre du programme

4.1 Planification

L'Objectif du Programme d'appui à l'exploitation certifiée des forêts (PPECF) a été formulé comme suit : La gestion industrielle des forêts dans le Bassin du Congo suit les principes du FSC ou de ses équivalents.

Cet objectif devait être atteint à travers trois domaines d'intervention:

- Le renforcement quantitatif des superficies certifiées par la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et l'appui aux (nouveaux) acteurs privés et publiques ;
- Le renforcement qualitatif de l'exploitation forestière certifiée par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification (domaines gestion industrielle / social / environnemental) ;
- Le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable par la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification, la promotion de la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts, l'information du grand public et en particulier les communautés riveraines et par la recherche d'un consensus au niveau des acteurs actifs dans la certification.

Les indicateurs relatifs à l'objectif ont été formulés tels que suit :

- 1 : 10 Moi. Ha certifiés fin 2014
- 2 : 90% des entreprises sont en mesure de maintenir leur certification (fin 2015) ;
- 3 : 75% des plans de développements comprennent un chapitre spécifique « peuples autochtones »
- 4 : Amélioration des conditions de vie socio-économique et augmentation des revenus (source de vérification : 3 études exemplaires).

L'objectif du programme et les indicateurs ont été inscrits dans un cadre logique élaboré lors de l'étude de faisabilité et repris dans la convention séparée. Depuis, les indicateurs ont été revus soit disant pour mieux tenir compte de la situation existante.

Cette replanification qui a déjà anticipé sur un certain nombre de questions identifiées pour l'évaluation à mi-parcours est considérée non appropriée par la mission d'évaluation : la réduction de l'objectif quantitatif de certification FSC ou équivalent est jugée trop forte et prématurée, et surtout, la reprogrammation de la composante 2 en composante d'appui à la gestion forestière en générale et non exclusivement liée au renforcement de la gestion sous ou allant vers la certification, est considérée non conforme à l'objectif et à l'esprit du PPECF.

Dernièrement, avec l'élaboration du système de suivi-évaluation, une troisième version du cadre logique est présentée, avec encore des changements sur l'intitulé des composantes et

avec un set d'indicateurs dont la relation avec les indicateurs initiaux n'est pas vraiment visible.

Point de vue clarté, c'est le cadre logique initial de la convention séparée qui jusqu'ici semble le mieux refléter l'esprit du PPECF par rapport notamment à l'objectif escompté.

Puisque les changements de planification sont récents, l'analyse de cette évaluation suit la logique initiale de la convention séparée.

4.2 Evaluation sommaire de la performance du programme OCDE / DCD

Performance globale : sur la base des critères de l'OCDE/DCD² (Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économique) : pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité, la performance globale du programme PPECF est classée au niveau 3 (satisfaisant).

Pertinence (jugée niveau 2, bonne)

Malgré un timing difficile, puisque le programme

- est venu « trop tard » par rapport à la crise économique mondiale qui a fortement ralenti la dynamique de la certification FSC (seul système fonctionnel à ce jour dans la sous-région) en Afrique Centrale ; la demande pour le bois certifié FSC est devenue plus timide encore sur les marchés, notamment européen, et est peu rémunérateur,
- le programme est venu « trop tôt » vis à vis des nouvelles initiatives (RBUE – due diligence, FLEGT) qui ont provoqué une attitude d'attente chez les industriels qui préfèrent (en partie) attendre et voir si une sécurisation des marchés « a moindre coûts » n'était pas possible à court, moyen et même long terme,

le programme reste globalement pertinent.

D'abord, les avantages micro et macro de la certification (FSC) restent largement reconnus et la certification est actuellement la meilleure (seule) stratégie réaliste pour renforcer l'exploitation forestière dans le Bassin du Congo du point de vue durabilité sociale, environnementale et économique :

- L'impact sur le social interne (employés) et externe (population riveraine) est clairement démontré (étude comparative WWF CIFOR) ;
- L'impact positif sur l'organisation et l'efficience de la gestion des entreprises est lui aussi reconnu par les exploitants concernés. La certification est, à terme, un bon moyen d'augmentation de la rentabilité interne des exploitations et donc de la pérennisation de l'activité économique.
- L'impact des autres initiatives (RBUE, FLEGT) reste à être prouvé et est plus que douteux, vu les retards (FLEGT) et premières expériences vécues (RBUE).

Ensuite il apparaît que la dynamique vers la certification est certes ralentie, mais elle n'est pas stoppée :

- Déclaration d'intérêt FSC par des exploitants forestiers en RDC et au Cameroun ;
- Nouvelle dynamique PEFC/PAFC au Cameroun et au Congo. Au Cameroun le standard PEFC/PAFC pourrait être validé encore en 2014, au Congo une initiative de création d'une association PEFC/PAFC et de développement du standard a été lancée

² Classification BMZ: 1: excellent à 6 néant

récemment. Au Cameroun deux entreprises ont déclaré leur intérêt pour une certification PEFC/PAFC, ainsi que des propriétaires / gestionnaires de forêts communales et communautaires. Au Congo la certification (PAFC ou FSC) est en voie de devenir obligatoire pour tout exploitant forestier ;

- Potentiel de développement du moins théorique de la certification forestière PEFC/PAFC au Gabon ou le standard est validé depuis plusieurs années.

Il y a troisièmement toujours un besoin / potentiel important de renforcer le système de certification FSC dans la sous-région :

- Les besoins en formation et recyclage du personnel restent importants ;
- Les concernés constatent toujours une (trop importante) inégalité dans l'application du standard par les différentes structures d'audit ;
- Une analyse des problèmes structurels de la certification fait défaut et certains éléments du standard FSC doivent davantage être clarifiés et/ou disséminés (respect du droit traditionnel des peuples autochtones, approche FHVC, CLIP, approche gestion de la faune) ;
- L'environnement institutionnel et politique dans lequel évoluent les entreprises reste très fragile (processus de décentralisation et de développement local/communal).

Et, avec les entreprises certifiées « légal » de plus en plus nombreuses, une nouvelle catégorie d'entreprises susceptibles d'être soutenue de façon systématique pour avancer vers la certification (à côté des entreprises certifiées FSC ou en voie de certification) est apparue.

Finalement le soutien politique régional (plan de convergence) reste entier (du moins en théorie) et le groupe de travail « gouvernance » du SE COMIFAC avec son sous-groupe « légalité et certification » est en voie de devenir opérationnel. Au Congo une initiative de rendre la certification obligatoire est en cours. La certification FSC ou équivalente est en harmonie absolue avec les déclarations politiques du plus haut niveau dans la sous région

Efficacité (niveau 2, bon) :

Quatre indicateurs avaient été définis :

1. « 10 Moi. Ha certifiés fin 2014 ». Cet indicateur est loin d'être atteint et il ne le sera pas en 2014. Les causes ont été analysées en haut. Mais une nette augmentation des superficies certifiées reste possible, voir probable, vue les initiatives au Congo et l'émergence de PEFC/PAFC au Cameroun a plus long terme. Il semble donc plus pertinent de changer la date ciblée (2014) que de modifier de façon importante la quantité recherchée.
2. « 90% des entreprises sont en mesure de maintenir leur certification », Cet indicateur est atteint, une seule entreprise (IFO au Congo) c'est vue retirée son label FSC. Et ce dans des conditions du moins contestables (et d'ailleurs contestées) puisque le mode de gestion de l'exploitation IFO n'a a aucun moment été visé par la mesure.
3. « 75% des plans de développements comprend un chapitre spécifique peuples autochtones ». Cet indicateur n'est pas renseigné à ce jour, puisque la stratégie à la base de l'indicateur, la formation d'alliances stratégiques avec des PTF concernés par le développement local en périphérie des exploitations forestières certifiées, n'a pas été entamée. Mais, il existe toujours un intérêt (du moins théorique) de la part des PTF pour ce type d'alliances qui devrait être valorisé d'ici la fin du programme.

4. « Amélioration des conditions de vie socio-économique et augmentation des revenus (3 études exemplaires) », indicateur soutenu par l'étude WWF/CIFOR sur l'impact social interne (entreprise) et externe (population riveraine) de la certification mais non encore renseigné par des études du PPECF. Mais selon toutes les observations faites, il y a peu de doute que l'indicateur sera confirmé, une fois que les études seront réalisées.

Efficience (niveau 3, satisfaisant) :

1. Montage institutionnel et procédures

- Mise en place rapide de l'équipe projet, du CDO et démarrage rapide des travaux ;
- Bonne initiative de mutualisation des interventions/formations, mais des lenteurs et failles dans la coordination des activités sont constatés par les bénéficiaires ;
- Application pragmatique des procédures de passation de marchés ;
- Soutien aux bénéficiaires dans le montage des dossiers et mobilisation de l'expertise existante dans la sous-région performant et reconnu par les intéressés;
- Accord trouvé depuis mars 14, avec SE COMIFAC, après clarification des rôles, sur l'implication réelle du SE COMIFAC dans la prise de décision ;
- Système de suivi-évaluation développé tardivement et non harmonisé avec le cadre logique (dénomination des résultats/composantes);
- Quelques alliances stratégiques établies (ATIBT, bureau régional FSC, TFT, ZSL, Veritas), mais pas encore dans l'important domaine du développement communal et local ;
- Absences de critères de sélection claire pour les thèmes et thématiques abordés, lancement d'études sur thèmes considérés sensibles par les entreprises (compas électronique, logiciel canopée, révision des plans d'aménagements) ;
- Résultats peu opérationnels de quelques études (PFNL, fiscalité incitative) ;
- Système des « points focaux » et de communication dans les pays autres que le Cameroun, peu développé.

2. Résultat 1 : Appui au renforcement quantitatif des efforts vers la certification forestière / Les conditions conceptuelles et institutionnelles sont mises en œuvre / Utilisation de la certification comme outil vers la gestion durable des forêts du Bassin du Congo

Sommaire d'activités

Code	Activités	Réalisations PPECF
1.1	Appuyer la mise en place d'un cadre propice à la certification	La réalisation d'activités concernant la composante 1 reste timide, mais prend de l'ampleur :
1.2.	Réaliser des appuis à travers les réseaux d'appui à la certification GFTN-CAFTN, AWFIL, TFT	Initiative marketing du système FSC en Europe, conduite avec l'ATIBT et en cours d'être renforcée à travers un co-financement avec l'AFD ;
1.3.	Donner un appui aux nouveaux acteurs privés	Appui à la cellule régionale FSC planifié et en voie d'être formalisé à travers un contrat cadre ; Réseautage / signature d'un protocole (CBP/Pays Bas) avec les autres projets de la certification (WWF/GFTN, CBP/Pays Bas) ; Financements d'un pré-audit (SODEFOR/RDC) pour initier un processus de certification visant 2. Mio. ha. Financement de formations jugées très pertinentes (TFT/CES, Auditeurs/Veritas) Test d'une approche de « E-learning » (accidentologie) Préparation d'un projet d'appui au PEFC/PAFC Cameroun pour finaliser la validation du standard national ; préparation d'un appui à l'initiative PEFC/PAFC au Congo pour son lancement ; Appuis importants mais ponctuels pour la mise en œuvre

		<p>d'approches HVC et « gestion faune » ; la dissémination des résultats n'est cependant pas encore planifié ;</p> <p>Nombre important d'activités au Cameroun ;</p> <p>Démarrage plus timide en RDC et au Congo ; activités ponctuelles au Gabon</p> <p>L'approche de soutenir des partenariats entre « grands / certifiés » et « petits / non certifiés » n'a pas été poursuivie, par manque de demande ?</p> <p>Le groupe de travail « gouvernance » COMIFAC n'est pas encore opérationnel et n'a donc pas pu appuyer - entre autres - la reconnaissance automatique du certificat FSC dans la démarche FLEGT.</p>
--	--	---

Degré de réalisation

Des avancées par rapport à la planification de ce résultat peuvent être constatées, notamment par rapport à l'aspect institutionnel (bureau régional FSC, représentations PEFC/PAFC, collaboration avec d'autres initiatives de certification). Par rapport à la planification initiale certains éléments importants manquent cependant, en partie due à des conditions externes non réunies: systématisation de l'approche HVC (manque de standards), finalisation du zonage macro (absence de partenariats stratégiques), soutien aux partenariats entre sociétés certifiées et sociétés nationales ou chinoises (manque de demandes). Et, sur base des changements des conditions cadres, il est devenu encore plus urgent de démontrer l'avantage comparatif de l'initiative « certification, vis à vis de toutes les autres initiatives de soutien à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo en cours.

Les réflexions sur le besoin d'inclure d'autres acteurs industriels non concernés directement par la certification (plaidoyer en faveur d'une initiative du PPCEF visant les entreprises non certifiées et non engagées vers la certification) a détourné l'attention du programme de sa mission première, la promotion de la certification. Et puisque toutes les possibilités de promouvoir cet objectif n'ont pas été (ou pas encore pu être) épuisées, un changement a semblé prématuré à la mission d'évaluation. Quelques pistes possibles de promotion de la certification même dans la situation actuelle ont été identifiées / voir confirmées lors de la mission d'évaluation : (i) recherche de partenariat stratégiques avec d'autres PTF pour améliorer les conditions cadres des l'exploitations forestières ciblées dans leur zone d'intervention (notamment à travers des appuis aux plans de développements locaux), (ii) mieux communiquer les avantages comparatives de la certification, (iii) approche pro-active systématique et régulière vers les entreprises certifiées légales pour voir si des appuis spécifiques (notamment financements pré-audits) pourraient les motiver d'avancer vers la certification, appui systématique au système PEFC/PAFC au Gabon, Cameroun, Congo , (iv) appui en matière de communication aux exploitations certifiées pour les protéger d'attaques non justifiées d'ONG, (v) approche pro-active de rendre opérationnel le groupe de travail « gouvernance » de la COMIFAC, (vi) coopération étroite avec les structures régionales / nationales FSC / PEFC/PAFC.

3. Résultat 2 : La qualité de l'exploitation industrielle est améliorée / Amélioration des techniques d'exploitation forestières et du cadre de vie de la population et des employés, grâce à l'utilisation de nouveaux outils et de modules de formation spécifiques

Sommaire d'activités

Code	Activités	Réalisations avec appui PPECF
2.1.	Appuyer les entreprises par les	Le ratissage très large quant aux thématiques acceptées est

	formations	considéré positif (en phase de démarrage du programme) ; des critères clairs de sélection font cependant défaut ;
2.2.	Appuyer les entreprises dans les activités spécifiques directement à la certification	L'appui en matière de santé et notamment VIH/SIDA au GFBC est très positif ;
2.3.	Appuyer le volet biodiversité	L'appui en matière de « gestion de la faune (ZSL) » est très bien accueilli, il reste à élaborer une stratégie de dissémination ;
2.4.	Appuyer le volet social	La formation pratique mutualisé (abattage à faible impact/ONFI) est un autre grand succès ;
2.5.	Renforcer les capacités sous régionales en matière d'aménagement et de certification forestière	Certaines études sont considérées peu pertinentes / sensibles / contreproductives par les exploitants/ certains exploitants (compas électronique, logiciel canopée, révision du plan d'aménagement, images satellitaires) ; d'où la nécessité de renforcer le processus participatif et les critères de sélection.
2.6.	Appuyer le système de certification FSC	
2.7.	Animer le GT gouvernance	

Degré de réalisation

La composante 2 a été au cœur des actions du PPECF, qui a financé / conduit un nombre important d'études et de formations. Trois aspects méritent une attention plus particulière dans l'avenir : une mutualisation encore plus poussée des actions soutenues pour accroître l'efficacité du programme (moins de petits contrats), une priorisation des thèmes soutenus et une meilleure implication des bénéficiaires au choix des thématiques et dans l'organisation des activités mutualisées.

4. Résultat 3 : La communication sur l'exploitation durable industrielle est renforcée

Sommaire d'activités

Code	Activités	Réalisations avec appui PPECF
3.1.	Faire une analyse comparée des modes de gestion forestière	Publication de la Newsletter, de rapports périodiques et mise en ligne de la page WEB ;
3.2.	Produire des communications ponctuelles spécifiques	L'initiative cinéma numérique est considérée très positive par les entreprises ;
3.3.	Soutenir les radios communautaires	Campagne Marketing ATIBT planifié ; Etude de coûts et bénéfices de la certification forestière dans le bassin du Congo annoncée ; Participation et communications ponctuelles du PPECF lors des ateliers sous-régionaux sur la gestion durable ; Appui à la maintenance et à l'administration du site web PFBC Coopération recherchée avec l'UICN en matière de soutien aux radios communautaires

Degré de réalisation

Les initiatives du PPECF en matière d'études comparatives et de communication sur l'avantages / les coûts / le bilan de la certification en Afrique Centrale (à l'image de l'étude WWF/CIFOR) n'ont pas abouti, alors que leur pertinence est largement reconnue (maintenant) ; La décision de ne pas poursuivre cette démarche a été prise par le premier CDO, mais sur la base d'un argumentaire peu convainquant ; Les outils de communication de la COMIFAC (CEFDHAC, OFBC) ne sont pas valorisés ; L'appui aux radios communautaires n'est pas encore fonctionnel ; L'on constate peu de visibilité du rôle du SE COMIFAC au niveau des bénéficiaires.

Impact (niveau 3, satisfaisant) :

Le programme contribue directement à la mise en œuvre de la CBD et des objectifs environnementaux internationaux ; la contribution à la lutte contre la pauvreté et au

développement local est prouvée, cependant elle est moins développée qu'initialement prévu à cause de l'absence de partenariat stratégique en la matière.

Durabilité (niveau 2, bonne) :

Jusqu'ici, et il n'y a aucune indication nouvelle contraire, les entreprises certifiées maintiennent leur niveau de gestion durable après certification, même si certains ne sont pas sûrs de vouloir garder le label, si d'autres approches (FLEGT, RBUE) démontreraient leurs efficacités en terme d'accès aux marchés mondiaux à moyen terme.

5. Recommandations

Il est recommandé de maintenir le cap « certification « Forest Stewardship Council, FSC, ou équivalent », même si dans la conjoncture actuelle il y a ralentissement de la dynamique vers la certification dans la sous-région, au besoin accepter que cela prolongera l'intervention dans le temps si les fonds qui sont eux spécifiquement alloués à la promotion de la certification, ne pourront être dépensés au rythme initialement planifié.

Pleinement profiter de l'opportunité que offre la nouvelle dynamique « Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes / Pan African Forest certification Scheme, PEFC/PAFC ».

Recommandations par rapport aux trois recommandations émises par le Comité de Décision et d'Orientation, CDO (extension des activités vers le Gabon, élargissement du groupe cible par l'inclusion d'entreprises non engagées dans la certification, soutien au standard PEFC/PAFC :

- d. Extension des activités au Gabon : renforcer la présence du programme à travers des actions justifiées par leur impact important par rapport à l'atteinte de l'objectif (formations visant la promotion de la certification, extension quantitative de la certification (PEFC/PAFC et FSC) ;
- e. Elargissement du groupes cibles du programme : continuer à donner la priorité aux entreprises certifiées FSC et/ou en voie d'être certifiées FSC et/ou PEFC/PAFC ; développer une approche spécifique pour les entreprises certifiées « légalité » : par exemple à travers des formations, une sensibilisation pour certification (audit à blanc, coaching, etc..) ; « secteur gris » : proposer une analyse systématique des états de lieux du secteur « gris » à travers des audits à blanc, ensuite avancer vers l'élaboration d'une stratégie d'appui orienté uniquement vers les entreprises agissant en toute légalité ! Pour le reste, attendre les résultats du Règlement Bois Européen, RBUE et de l'initiative « Forest Law Enforcement, Governance and Trade, FLEGT » en matière de rehaussement du niveau d'exploitation dans la sous-région au moins au niveau légal
- f. Autres standards (PEFC/PAFC) : initié, si possible, la certification au Gabon à travers une campagne d'information, appuyer la finalisation du standard et de premières certification au Cameroun, appuyer le développement et la mise en œuvre au Congo. Il semble que une étude comparative des systèmes de certification FSC / PEFC a été conduite par le WWF (hors Afrique). Cette étude n'est pas disponible aujourd'hui. Il semble que le résultat soit très critique envers le PEFC. Puisque les conditions de

certification sont très différentes en Afrique Centrale une comparaison entre systèmes ne sera possible que sur la base d'exemples pratiques dans la sous-région. Sur base du principe « dans le doute, pour l'accusé » et parce que le certificat PEFC/PAFC ne pourra que contribuer à améliorer la gestion forestière, il est recommandé de soutenir le PEFC/PAFC dans un premier temps. Quitte à ensuite faire une étude comparative pour décider de l'appui à moyen terme.

Maintenir voir renforcer la philosophie : « être au service des entreprises et des systèmes de certification » à travers la mise en place d'un comité de concertation avec les entreprises certifiées et les réseaux sous régionaux FSC et PEFC/PAFC;

Rechercher des partenariats stratégiques (autres PTF) au lieu d'actions ponctuelles du programme dans les domaines : gouvernance forestière, développement local, approche intégrée spatiale de gestion des forêts.

Indicateurs de réussite :

- Ajuster l'indicateur 1 : 10 Mio. ha certifiés fin 2014 (accorder avec WWF/GFTN et ramener le chiffre à 8 Mio. ha d'ici 2020 ; source de vérification : fin 2017 : superficies certifiées et superficies pour lesquelles le processus de certification FSC / PEFC/PAFC a été engagé ; ne pas introduire un indicateur de quantité hors certification) ;
- Maintenir l'indicateur 2 : 90% des entreprises sont en mesure de maintenir leur certification ;
- Maintenir l'indicateur 3 : 75% des plans de développements comprend un chapitre spécifique « peuples autochtones ». Mais rechercher des partenariats stratégiques PTF pour la réalisation ;
- Maintenir l'indicateur 4 : Amélioration des conditions de vie socio-économique et augmentation des revenus (source de vérification : 3 études exemplaires).

Recommandations par rapport à la mise en œuvre :

- Planification : uniformiser l'appellation des composantes et les indicateurs clefs dans tous les documents de planification et de suivi-évaluation (sur base du cadre logique initial de la convention séparée).
- Montage institutionnel et procédures : (1) Institutionnaliser des réunions avec les bénéficiaires prioritaires (exploitants certifiés, structures de certification, ATIBT) à travers un « comité technique » ; (2) Mettre en place des réunions de lancement et de finalisation des actions mutualisées ; (3) Pousser l'intégration au sein de la coopération allemande (recherche de synergies avec le programme appui à la COMIFAC dans les domaines de la formation, y compris le e-learning, d'appui au groupe de travail « gouvernance » de la COMIFAC et de gestion intégrée de massifs forestiers, notamment Tri-National de la Sangha, TNS ; recherche de synergies avec les programmes bilatéraux ProPSFE et PADDL) ; (4) Prioriser les appuis thématiques et valider les thèmes à travers le « comité technique » : 1^{ère} priorité : identification de solutions pour des problèmes structurels/généralisés de la certification ; 2^{ième} priorité : identification et dissémination des meilleures pratiques ; 3^{ième} priorité : appuis ponctuels entreprises ; 4^{ième} priorité : autres domaines (test de nouvelles technologies, approches, etc.).
- Composante 1 (conditions cadres et extension quantitative) : (1) Conduire une approche marketing AFD/PPECF/ATIBT visant les marchés européens ; (2) Mettre en œuvre l'appui à la cellule régionale FSC planifié : soutenir l'émergence d'une stratégie FSC «

Afrique centrale », rendre le référentiel plus performant ; (3) Financements de pré-audits « secteur gris » pour élaborer une stratégie d'appui éventuelle pour le segment « légal » du secteur gris ; (4) Poursuivre l'approche formation (CES, auditeurs FSC et PEFC/PAFC) ; (5) Tester l'approche E-learning à travers la thématique accidentologie ; (6) Donner un appui à l'émergence du PEFC/PAFC Cameroun ; (7) Promouvoir la dissémination des boîtes à outil FHVC, et gestion faune ; (8) Promouvoir et appuyer financièrement des partenariats industriels entre « grandes » entreprises certifiées et « petites » entreprises à mettre à niveau ; (9) Appuyer le sous groupe légalité/certification du Groupe de travail « gouvernance » COMIFAC pour la reconnaissance du certificat FSC dans la démarche FLEGT et la promotion politique de la certification dans la sous région ; (10) Analyser le cas spécifique des désavantages issues de la certification pour les peuples autochtones identifiés par l'étude WWF/CIFOR en la matière et proposer des solutions ; (11) Faire une offre spéciale pour entreprises certifiées « légalité » allant maintenant vers la certification FSC / PEFC/PAFC ; (12) Chercher des alliances stratégiques (PTF) pour la mise en œuvre d'une approche intégrée « développement spatial et local autour des massifs forestiers ».

- Composante 2 (qualité de l'exploitation industrielle) : (1) Recentrer les appuis sur base de la priorisation des interventions proposée ci-dessus (4^{ième} recommandations sur le montage institutionnel ci-dessus) ; (2) Impliquer le « comité technique » dans le choix des thématiques soutenues ; (3) Elaborer un manuel de « bonnes pratiques » de la certification en Afrique Centrale ; (4) Elaborer une analyse des contraintes structurelles de la certification en « Afrique Centrale » et appuyer la recherche de solutions ; (5) Poursuivre l'appui au GFBC en matière de VIH/SIDA ; (6) Poursuivre les appuis en matière de « gestion faune (Zoological Society of London, ZSL) » et appuyer la dissémination des approches et de la boîte à outil ; (7) Poursuivre la formation « abattage à faible impact / ONFI », développer une approche de formation « aménagement forestier » ; (8) Proposer des audits à blanc aux entreprises du « secteur gris » pour l'élaboration d'une stratégie d'approche et la mise à dispositions d'appuis aux entreprises du « secteur gris » travaillants en toute légalité.
- Composante 3 (communication) : (1) Financer des études comparatives thématique sur les avantages / les points forts / le bilan de la certification en Afrique Centrale à l'image de l'étude WWF/CIFOR. Possibles thématiques : aménagement forestier, gestion de la faune, conservation de la biodiversité, gestion interne des entreprises, etc. (2) Utiliser systématiquement les « outils » de communication de la COMIFAC (CEFDHAC, OFBC) ; (3) Poursuivre l'initiative cinéma numérique et l'appui aux radios communautaires ; (4) Assurer une meilleure visibilité du rôle du SE COMIFAC à travers les outils de communication ; (5) Offrir un appui en communication aux entreprises « sous pressions », sur base d'une analyse critique des publications, communiqués et communications notamment des ONG sur la gestion durable des forêts dans la sous région visant des exploitants certifiés.

Annexes

Aide mémoire

Termes de références

Annexe 1 : Termes de références évaluation à mi-parcours du Programme de Promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF)

1. Contexte

1.1 Contexte général

Dans le bassin du Congo, l'exploitation forestière illégale pose un important défi pour l'établissement et le maintien de pratiques d'exploitation durables. Non seulement les marchés exigent de plus en plus d'assurances en matière de production légale et durable du bois et de ses dérivés mais les comportements illégaux dans le secteur de l'exploitation induisent également un manque à gagner pour les gouvernements, des occasions manquées de développement industriel, ainsi qu'une aggravation des dégâts environnementaux et des problèmes sociaux.

Au cours des 15 dernières années, au départ d'une controverse très intense et très médiatique sur l'exploitation des forêts naturelles du bassin du Congo, un processus de certification volontaire a démarré et évolué de façon progressive. A présent, environ 5,6 millions ha de forêts (au Gabon, au Cameroun et en République du Congo) sont certifiés FSC.

Par ailleurs, outre les problèmes rencontrés dans le commerce de produits bois tropicaux liés à des préoccupations relatives à l'environnement, à la légalité et au partage des bénéfices, la crise économique mondiale a touché de grands importateurs de produits bois tropicaux, particulièrement en Europe. Pour y faire face, la mise en œuvre de la Gestion Durable des Forêts (GDF) à grande échelle est sans doute, la meilleure façon d'inverser ce scénario, puisqu'il devrait permettre de répondre aux préoccupations d'ordre écologique, social et économique à travers une certification crédible basée sur des procédures de vérification transparentes.

Toutefois, les progrès observés dans la prise de conscience et surtout l'application d'une gestion durable en général sont encore lents. Il existe un manque de confiance ou d'intérêt à s'engager vers la certification, sur le long terme de la part de nombreuses entreprises en raison:

- de structures étatiques dysfonctionnelles et une société civile très peu organisée, ce qui rend difficile la réalisation du processus consultatif qui est obligatoire pour la certification; le coût élevé découlant de la prise en charge par les entreprises de fonctions (normalement) régaliennes, notamment dans le domaine du développement local, parce que la part des redevances forestières qui leur sont dues n'arrivent qu'exceptionnellement aux communautés riveraines ;
- la quasi inexistence de mesures de discrimination positives des états du bassin du Congo envers les concessionnaires qui s'engagent au-delà des obligations légales ;
- un référentiel FSC régional sous conditions suspensives et un concept FHVC pas assez standardisé;
- les faibles relations entre les acteurs du secteur et les problèmes de communication entre eux ;
- les contraintes techniques pas toujours maîtrisées (nécessité de faire appel à des prestataires extérieurs) et un savoir-faire jalousement gardé par les sociétés certifiées;

- les coûts liés à la certification, qui ne se reflètent pas suffisamment dans les prix obtenus sur les marchés internationaux, pour les produits certifiés ;
- l'arrivée d'un processus FLEGT/APV qui, en relation avec la Due diligence du nouveau règlement bois européen lancé en mars 2013, risque d'affaiblir la dynamique de la certification FSC dans le bassin du Congo. En effet, la légalité FLEGT s'appuyant, dans le bassin du Congo, sur des codes forestiers très développés aussi bien sur le plan social que sur la protection de la ressource, ne justifiera peut-être plus le standard FSC à moins que ce dernier ne rehausse encore ses PC&I (encore faut-il qu'un marché le demande) avec le risque de voir alors les concessionnaires s'en détourner pour se recentrer sur la stricte légalité. Mais, d'autres scénarios sont possibles et il est même probable que les retards dans la mise en place des APV-FLEGT puissent bénéficier au label FSC et sans doute OLB qui disposeront d'une fenêtre de tir, le temps que les licences FLEGT se généralisent dans la sous-région ;
- notons enfin, que la mise en place du nouveau règlement bois européen (RBUE) en vigueur depuis mars 2013, semble avoir eu un effet négatif sur le premium FSC dans la mesure où, mal compris, le RBUE fait croire à tort aux opérateurs négociants que le bois proposé à la vente est devenu légal. Ceci indiquerait que leur responsabilité à travers le processus de Due diligence est mal compris.

1.2 Objectifs du Programme d'appui à l'exploitation certifiée des forêts (PPECF)

Le Programme prévoit un appui dans trois domaines d'intervention suivants:

- la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et l'appui aux (nouveaux) acteurs privés et publiques ;
- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification (domaines gestion industrielle / social / environnemental). D'autres acteurs de la certification sont également éligibles au Programme ;
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable par:
 - ✓ la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ;
 - ✓ la promotion de la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ;
 - ✓ l'information du grand public et en particulier les communautés riveraines;
 - ✓ la recherche du consensus les acteurs actifs dans la certification.

A noter que Les objectifs du programme ont été inscrits dans un cadre logique élaboré lors de l'étude de faisabilité et repris dans la convention séparée. Depuis, les indicateurs ont été revus pour mieux tenir compte de la situation existante. L'ancien et le nouveau cadre logique sont présentés en annexe 1.

1.3 Approche méthodologique du Programme et plan de travail

L'approche méthodologique du Programme a été largement décrite dans l'offre technique du Bureau GFA Consulting Group GmbH, attributaire du contrat d'assistance technique au Maître d'ouvrage (la Commission des forêts d'Afrique centrale) et seuls les objectifs principaux sont ici rappelés :

- la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles: il s'agit d'appuyer la mise en place d'un cadre propice à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et un appui aux nouveaux acteurs privés ;

- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts. Pour ce volet, le Programme s'est investi dans le renforcement de capacités des entreprises par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification : appui au volet biodiversité et social des plans d'aménagement; renforcement des capacités sous-régionales en matière d'aménagement et de certification forestière; appui au système de certification FSC et des partenaires impliqués (administration, bureaux d'études, Ongs, etc). Toutes ces interventions, initiées au départ de requêtes transmises au Programme, ont été analysées avec pour critère principal, leur incidence potentielle sur le maintien de la certification des entreprises qui l'ont déjà acquises ou pour d'autres, sur la motivation à progresser vers cet objectif. Dans les rapports mensuels du PPECF, ces actions sont regroupées sous le titre « *développement de la boîte à outils* » ;
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable. Cette composante portera entre autres sur des communications ponctuelles et ciblées (aussi dans les discussions avec les ONGs critiques) et le soutien à des radios communautaires.

Concrètement, cette approche s'est traduite par :

- l'élaboration d'une charte de partenariat qui doit être signée par tout bénéficiaire et prestataire du Programme afin de minimiser les risques de plainte à l'encontre de ce dernier ;
- la mise en place d'un site web (<http://ppecf-comifac.com>) auquel renvoi trimestriellement une newsletter qui illustre les interventions mise en œuvre selon une grille de critères énoncés dans le document téléchargeable par le lien url <http://www.ppecf-comifac.com/pages/requete/requete.html>. Ce site met également en ligne :
 - ✓ les rapports publics des interventions, lorsque la prestation concerne particulièrement une entreprise forestière ou un acteur, mais pourrait en intéresser d'autres ;
 - ✓ le mode opératoire d'une présentation d'une requête basée sur trois annexes principales :
 - l'annexe I : descriptif de l'intervention (qui devient les TDR du contrat);
 - l'annexe III : budget prévisionnel ;
 - l'annexe VIII : cadre logique de l'intervention.

Une fois adressée au PPECF, la requête est analysée en interne par la cellule de gestion du Programme et le backstopping de GFA Consulting Group. Après quelques compléments d'informations, la requête est soit acceptée, soit rejetée. Dans le premier cas, une demande de non objection résumant l'intervention proposée et ses modalités de contractualisation est envoyée simultanément à la KFW (Francfurt et bureau de Yaoundé) et à la COMIFAC. Dans le silence de l'un ou l'autre décideur, l'avis de non objection est considéré comme donné après huit jours, si la réunion mensuelle de fin de mois avec la COMIFAC n'a pas pu se tenir. Dès réception de l'avis de non objection, le PPECF élabore le dossier de consultation (sauf en cas de gré à gré), le rapport d'évaluation et le contrat suivant un standard conforme aux Institutions financière internationale (IFI) tel qu'exigé dans les procédures financières de la KFW ;

- la participation régulière du PPECF à de nombreuses réunions, ateliers et séminaires ;
- le recueil continu des besoins exprimés par les entreprises forestières du bassin du Congo, (notamment à travers une mission de prospection et de rencontres qui s'est déroulée du 25 mars au 5 avril 2013) et des ateliers annuels de bilan-présentation dans chaque pays (excepté la RCA).

Par nature, le programme répond à des demandes. Il n'est donc pas aisé d'établir ex ante un plan de travail. Par contre, l'efficacité du PPECF et son appréciation auprès des bénéficiaires est étroitement liée à sa rapidité d'analyse, de procédure d'octroi (avis de non objection donné par la COMIFAC et par la KFW) et de contractualisation qui permet de répondre dans les meilleurs délais aux attentes des bénéficiaires, principalement les entreprises forestières et leur partenaires directs.

A titre indicatif, le Programme établit en début d'année un Plan annuel de travail sur base des recommandations du CDO. L'annexe 1 présente le PTA pour l'année 2014.

1.4 Partenaires du Programme

Dans le bassin du Congo, de nombreux acteurs sont présents. Le Programme a établi avec les principaux, des contacts réguliers et des collaborations (WWF, ZSL, Nature +, WCS, UICN, bureaux d'études spécialisés).

De façon, plus institutionnelle, le Programme a noué des partenariats qui se sont traduits notamment par un protocole avec le CBP, mais s'est révélé inefficace. Les contacts avec la représentation FSC sous-régionale récemment mis en place à Brazzaville.

2. Objectifs et résultats attendus de l'évaluation

L'objectif de la revue à mi-parcours du Programme est d'établir son bilan après deux années de mise en œuvre. Il s'agit donc :

- d'analyser la pertinence du PPECF ;
- de comparer les résultats obtenus avec ceux visés dans le cadre logique : ad'établir les écarts et de rechercher les raisons de proposer et d'argumenter des nouvelles orientations pour les 18 mois restants à partir des obstacles ou opportunités rencontrées, par le programme, notamment dans :
 - ✓ son ancrage vis-à-vis des Ministères en charge des forêts et/ou des organisations internationales pour mettre en place un cadre économique et réglementaire plus favorable à la certification ;
 - ✓ son appui direct aux entreprises pour mettre en place ou à améliorer les démarches de certification, par des actions de formation et d'accompagnement notamment dans leurs relations avec les communes riveraines;
 - ✓ la formalisation (tests) d'outils innovants permettant d'assurer techniquement un processus de gestion forestière plus durable sur le volet social interne (sécurité alimentaire des bases vies, VIH-sida, logement des travailleurs, etc.) et le volet environnemental (exploitation à faible impact, gestion faune, cadre FHVC) ;
 - ✓ sa contribution à l'adaptation du référentiels FSC sous-régional au niveau national (transfert process) ;
 - ✓ sa contribution à la formation d'auditeurs et d'aménagistes locaux, aux services desquels les entreprises peuvent faire appel pour leurs besoins et de façon plus large, sa participation à la réalisation d'un corpus de ressources locales, auxquelles il est possible de se référer dans les démarches de gestion durable et de certification.
- d'évaluer la gestion du Programme et son mode opératoire ; les procédures administratives et financières ;
- d'évaluer comment et dans quels cas le projet a-t-il le mieux aidé les entreprises (ou d'autres acteurs). Quels avantages ou inconvénients elles (ils) ont retiré du processus.

En résumé, Les objectifs de la mission sont: a) une revue des acquis du Programme durant les deux premières années, b) l'évaluation de quelques appuis réalisés par le programme, c) la consultation

d'un échantillon représentatif des parties prenantes, d) une (auto-)évaluation des deux années écoulées (par les parties prenantes), e) l'élaboration d'une note conceptuelle ou de recommandations pour les 18 mois à venir.

3. Champ d'intervention

3.1 Activités spécifiques (liste non exhaustive)

3.1.1 Analyse des parties prenantes

Pour comprendre le contexte opérationnel dans lequel, le Programme doit travailler, le Consultant réalisera une analyse des parties prenantes de la certification selon la typologie suivante :

- organisations internationales, proposant un cadre d'appui à la gestion durable des forêts et à la certification. Il peut s'agir d'institutions interétatiques (Banque mondiale, FAO), d'associations internationales (Greenpeace, WWF), de centres de recherche (CIFOR), etc ;
- gouvernements et organisations gouvernementales qui mettent en place le cadre réglementaire (niveau légal) sur la gestion durable des forêts, et le font appliquer (Cameroun, Gabon, République Démocratique du Congo). Il convient d'ajouter la COMIFAC, qui réunit ces États ;
- donneurs de la coopération bilatérale, qui financent des projets visant à la gestion durable des forêts ou à la certification ;
- opérateurs locaux des programmes et projets de gestion durable des forêts ;
- structures locales de production de connaissance sur la forêt, et notamment les universités et les instituts forestiers ;
- entreprises certifiées et non certifiées d'exploitation forestière dans le bassin du Congo;
- populations riveraines, autres populations concernées (société civile) ;
- etc.

3.1.2 Bilan des activités du programme

Données quantitatives

À partir des données fournies par le programme, le Consultant réalisera un bilan « quantitatif »³ des activités effectivement menées sur 24 mois (avril 12 à avril 14). Pour ce, il s'appuiera sur les activités *initialement prévues dans le cadre logique (qui a servi de base à la réalisation du logigramme de la convention de financement BMZ 2008 66 707)* pour définir :

³ L'objectif du Programme était d'atteindre 10 millions d'hectares de forêts certifiées. La crise économique, la réalité de la mise en oeuvre du FLEGT et le RBUE, ont obligé de revoir cet objectif très à la baisse. Le maintien des superficies certifiées pourrait déjà être considéré comme une réussite.

- si les « sous-activités » prévues ont été menées comme prévu ou de façon différente ;
- quel est le bilan de ces activités (par exemple : nombre de formations engagées, nombre de personnes formées, % des entreprises touchées, etc. dans la mesure des données disponibles) ;
- taux d'engagement financier versus temps écoulé ;
- si les procédures contractuelles et financières du Programme sont adaptées à son contexte ;
- etc.

Données qualitatives

Pour caractériser l'impact qualitatif et recueillir un indice de satisfaction du Programme, il est proposé au Consultant de mener une série d'entretiens⁴ auprès:

- des entreprises qui ont bénéficié d'un appui du Programme et de leurs représentations (ATIBT, GFBC, etc.) ;
- des bureaux de certification ;
- des Ongs parties prenantes de la gestion durable et partenaires du Programme (WWF, ZSL, TFT, WCS, etc.) ;
- des bureaux techniques spécialisés dans la gestion forestière (ONFI, TERE, Nature +, FRM, etc.) ;
- des chercheurs locaux ou internationaux ;
- des administrations en charge des forêts (MINFOR, MEFDD, etc.) ;
- de la représentation régionale FSC installée à Brazzaville ;
- des membres du Comité de décisions et d'orientations (CDO) ;
- de la KFW et de la COMIFAC.

Une attention particulière sera donnée aux recommandations notées dans le compte rendu du 1^{er} CDO tenu en août 2013 dont les principales recommandations sont (cf. annexe 2) :

A l'attention de la COMIFAC et de la KFW

1°) l'élargissement géographique du champ d'intervention du PPECF qui tient compte du potentiel de progression vers la certification au Gabon de nombreuses entreprises, alors

⁴ Le Programme fournira au Consultant toutes les adresses mails et autres moyens de contacts.

que pour des raisons diverses, les pays initialement éligibles n'offrent quasiment pas de perspective d'augmentation en nombre d'entreprises ou de superficies ;

2°) l'élargissement de la cible du Programme, en étendant son appui, au cas par cas, à des entreprises encore éloignées du standard FSC (ou équivalent), mais résolument engagées à l'atteindre à l'horizon de quatre ou cinq années à travers le passage obligé de niveaux de certification intermédiaires de légalité (OLB, FLEGT);

3°) élargir l'appui du Programme à d'autres standards de certification (PAFC/PEFC) selon le principe de l'objectif principal « suit les principes du FSC ou équivalent ».

Les recommandations n° 1 et n° 2 rejoignent par ailleurs, le constat réalisé par trois bureaux d'études (TEREA, FRM, SYLVAFRICA , cf. annexe 3 «*Pourquoi appuyer les entreprises non certifiées dans leur démarche d'aménagement dans le cadre du programme PPECF* » :

« On retrouve peu, voire pas, parce qu'elles sont très peu nombreuses, d'entreprises ayant un niveau de gestion proche de celui exigé par le FSC, ou dans une phase dynamique de progrès vers les exigences de la certification, et pour lesquelles un appui du programme PPECF permettrait de servir de levier pour franchir les dernières étapes jusqu'à la certification.

Le paysage que se dessine peu à peu est celui d'une gestion forestière à deux vitesses : quelques entreprises ayant un très bon niveau de gestion, même si celui-ci est encore perfectible, certifiées FSC et bénéficiant de l'appui du PPECF, et des entreprises souvent de taille plus modeste (pouvant être qualifiées de PMEF - Petites et Moyennes Entreprises Forestières), mais pas uniquement, qui risquent de basculer vers l'illégalité, voire l'informel, faute de moyens et de savoir-faire pour mettre en œuvre une gestion forestière raisonnée ».

Aussi, dans la majorité des cas, ces entreprises ne disposent ni de moyens techniques nécessaires (compétences du personnel, savoir-faire) ni de moyens financiers suffisants pour solliciter un appui de la part de bureaux d'études compétents afin répondre à ces nouvelles exigences. Cette absence de possibilités pour leur mise à niveau afin de respecter la légalité conduira irrémédiablement à la fermeture de certains marchés pour les entreprises non certifiées et, en conséquence, une diminution supplémentaire des moyens nécessaires à la mise en place d'une gestion durable des ressources forestières, et le risque de voir ces entreprises passer peu à peu vers une véritable illégalité et une activité informelle.

L'appui à la mise à niveau de ces entreprises dans le cadre du programme PPECF permettrait de répondre à la première ligne d'action, à savoir « la mise en place d'un cadre propice à la certification » et pourrait déboucher à moyen terme à l'obtention de certification de légalité et à plus long terme sur une certification de gestion durable et/ou CoC.

Ainsi, l'atteinte des exigences de légalité pour les entreprises actuellement non certifiées représente un enjeu important pour répondre à l'objectif global du programme PPECF qui est d'accroître les surfaces de production certifiées du Bassin du Congo au même titre que l'appui aux entreprises certifiées ou en voie de certification qui possèdent d'ores et déjà des moyens importants et un bon niveau de gestion des ressources forestières.

Le Consultant devra particulièrement analyser la pertinence de ces recommandations, en particulier le positionnement du Programme vis-à-vis des entreprises forestières de moindre niveau en fonction de leur réelle capacité à pouvoir (vouloir) progresser vers les principes de gestion durable. A cet effet, le Consultant approchera particulièrement la C4CF (composante certification du Programme de conservation de la biodiversité et de gestion durable des forêts [convention séparée n° 2005 66 729]) qui a une bonne connaissance de ce type d'entreprises en RDC.

De même, il serait utile que le Consultant se rende à Libreville pour rencontrer le syndicat des entreprises asiatiques qui a déjà été informé et sensibilisé sur les objectifs du Programme à travers un atelier dédié aux entreprises asiatiques les 18 et 19 mars 2014.

Il est certain qu'une ouverture éventuelle du Programme vers d'autres segments d'entreprises moins avancées nécessiterait des appuis long terme (et non plus des expertises ponctuelles qui font la majorité des appuis du PPECF). De ce fait, dans cette éventualité, le Consultant, devrait se rapprocher des autres membres du groupe de la certification (ATIBT, IDH, WWF, FFEM, AFD, GIZ, bureaux techniques (FRM)) pour étudier un package technique adaptés à ces entreprises et son financement.

La recommandation n° 3 est déjà inscrite dans le cadre logique de la convention puisque son objectif principal mentionne « *La gestion industrielle des forêts du bassin du Congo suit les principes du FSC ou équivalent* ». Cependant, l'intérêt récent de certaines entreprises (CIB-OLAM au Congo) doit être analysé au regard d'une certification « plus souple » qui permettrait de mettre en œuvre plus facilement des stratégies industrielles qui seraient refusées par le FSC. Néanmoins, D'autres considérations plus positives sont à prendre en considération, tel que les réglementations dans les process de transformation des bois en Europe qui reconnaissent difficilement le label FSC du bassin du Congo, dans des produits où interviennent d'autres essences certifiées PEFC, entraînant une volatilité quasi-totale du label FSC et donc du premium qui lui est lié.

Pour souscrire aux recommandations du CDO, il est donc nécessaire d'évaluer les risques et les hypothèses sous-jacents à un contexte fortement modifié depuis la conception du Programme. A cet égard, le Consultant se rendra en début de mission au siège de la KFW pour un briefing qui définira les contours de l'évaluation du Programme et de son espace de propositions d'adaptations.

3.2 Organe chargée de la superficie de l'étude

Le Programme « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts PPECF (COMIFAC/KFW) sera chargé du suivi de l'étude.

Le PPECF s'engage à fournir au Consultant tout appui documentaire qu'il lui sera possible de fournir, et de faciliter la mission du Consultant notamment à travers la COMIFAC et ses représentations nationales (attestation pour visa, etc.).

4. Autres informations relatives à l'évaluation

4.1 Lieu du projet

Cette étude sera réalisée dans quatre pays (Cameroun, Gabon, Congo et RDC). La base opérationnelle de la mission sera Yaoundé (Cameroun), d'où le Consultant devra organiser ses rencontres et réunions dans les autres pays concernés.

4.2 Date de début et période de mise en œuvre

La date indicative prévue pour le début de la mission est fixée au 14, pour une durée de mise en œuvre maximale de 45 jours, suivant le calendrier indicatif suivant

Calendrier	Activités
5 j	Préparation de la mission (dont briefing à la KFW à Francfurt)
35 j	Contacts avec les parties prenantes et évaluation de certains appuis
5 j	Rédaction du rapport

5. Besoins

5.1 Ressources humaines (à développer)

L'étude sera confiée à M. Claus Michael Falkenberg qui a été à l'initiative du Programme et dont l'expertise est la plus à même d'objectiver les différents points de vue qui entourent les orientations à prendre pour la deuxième moitié du Programme.

A noter que le Consultant sera accompagné autant que de besoin par le PPECF dans ses entretiens et visites.

5.2 Dépenses accessoires

La provision pour dépenses accessoires couvre les dépenses secondaires éligibles encourues dans le cadre de l'étude. Elle ne peut pas être utilisée pour couvrir les coûts incombant au Consultant au titre de ses honoraires, tels que définis ci-dessus. Elle couvre notamment, sur pièces justificatives:

- les frais de déplacement dans la sous-région, dans le cadre de la présente étude ;
- les coûts de réunions de travail et d'organisation d'ateliers éventuels ;

Nb : le montant indiqué dans les termes de référence au titre de la provision pour dépenses accessoires n'est qu'un plafond fixé pour ces dépenses accessoires. Il n'est pas nécessaire d'en fournir une estimation exacte et peu importe que les coûts effectivement engagés soient supérieurs ou inférieurs aux estimations des différents postes.

5.3 Provision pour dépenses accessoires

La provision pour dépenses accessoires est de 5.000 euros. Cette provision pourra être augmentée pendant l'exécution du contrat.

6. Présentation et approbation des rapports

Le Consultant organisera un atelier de debriefing regroupant le PPECF, KfW-Yaoundé, COMIFAC, les programmes partenaires et éventuellement d'autres bailleurs.

Les délais de soumission du rapport sont de 15 jours après la fin de l'étude. Le rapport provisoire sera transmis par mail au gestionnaire du projet, au client et au bailleur. Il devra être rédigé en français. L'approbation de ce rapport d'étude incombe au SE de la COMIFAC/KfW et au gestionnaire du PPECF. Ceux-ci doivent réagir dans les quinze jours suivant la réception du draft, identifié dans le contrat. Le rapport final sera transmis en cinq (5) exemplaires au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat.

Annexe1 : cadre logique initial

Annexe 2 : compte rendu du 1^{er} CDO du PPECF

Annexe 3 : constat réalisé par les bureaux d'études TERE, FRM et SYLVAFRICA.

Annexe 4 : rapports semestriels du PPECF (3)

**Annexe 2 : Rapport préliminaire:
conclusions et recommandations
de la mission d'évaluation à mi-parcours
du Programme**

« Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts, PPECF »

1. Introduction

La Coopération financière allemande, à travers la KfW, appui la certification forestière dans le bassin du Congo depuis 2012 par son programme sous-régional : « Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts, PPECF ».

Le programme a débuté en avril 2012 pour une période estimée à 4 années. En mai 2014 une évaluation à mi-parcours a été programmée. A ce jour le programme a utilisé / engagé approximativement 50 % des fonds disponibles.

L'objectif de la revue à mi-parcours du Programme était d'établir son bilan après deux années de mise en œuvre. Il s'agissait :

- d'analyser la pertinence du PPECF ;
- de comparer les résultats obtenus avec ceux visés dans le cadre logique : ad'établir les écarts et de rechercher les raisons de proposer et d'argumenter des nouvelles orientations pour les 18 mois restants à partir des obstacles ou opportunités rencontrées, par le programme, notamment dans :
- son ancrage vis-à-vis des Ministères en charge des forêts et/ou des organisations internationales pour mettre en place un cadre économique et réglementaire plus favorable à la certification ;
- son appui direct aux entreprises pour mettre en place ou à améliorer les démarches de certification, par des actions de formation et d'accompagnement notamment dans leurs relations avec les communes riveraines;
- la formalisation (tests) d'outils innovants permettant d'assurer techniquement un processus de gestion forestière plus durable sur le volet social interne (sécurité alimentaire des bases vies, VIH-sida, logement des travailleurs, etc.) et le volet environnemental (exploitation à faible impact, gestion faune, cadre FHVC) ;
- sa contribution à l'adaptation du référentiel FSC sous-régional au niveau national (*transfert process*) ;
- sa contribution à la formation d'auditeurs et d'aménagistes locaux, aux services desquels les entreprises peuvent faire appel pour leurs besoins et de façon plus large, sa participation à la réalisation d'un corpus de ressources locales, auxquelles il est possible de se référer dans les démarches de gestion durable et de certification.
- d'évaluer la gestion du Programme et son mode opératoire ; les procédures administratives et financières ;
- d'évaluer comment et dans quels cas le projet a-t-il le mieux aidé les entreprises (ou d'autres acteurs). Quels avantages ou inconvénients elles (ils) ont retiré du processus.

En résumé, Les objectifs de la mission sont: a) une revue des acquis du Programme durant les deux premières années, b) l'évaluation de quelques appuis réalisés par le programme, c) la consultation d'un échantillon représentatif des parties prenantes, d) une (auto-) évaluation des deux années écoulées (par les parties prenantes), e) l'élaboration d'une note conceptuelle ou de recommandations pour les 18 mois à venir.

La mission d'auto-évaluation était composée de

- M. Claus-Michael FALKENBERG, consultant international,
- M. Elie NGOA, collaborateur de l'équipe GFA de mise en œuvre du PPECF,
- M. Peguy TONGA, collaborateur du SE COMIFAC (Maître d'ouvrage)

La mission a séjourné au Cameroun du 12 au 28 mai 2014. Elle a rencontré des représentants de l'administration forestière, de PTF's, de partenaires de mise en œuvre du PPECF (ONG, Bureaux d'études) et d'entreprises forestières. Pour associer des représentants des autres pays d'interventions statutaires du programme (RCA, RDC, Congo) à l'exercice d'auto-évaluation, la deuxième réunion du Comité de décision et d'orientation (26/27.05.2014) à été dédié en partie à l'exercice.

1 Constats

1.1 Pertinence de l'approche

Malgré un timing difficile :

- le projet est venu « trop tard » : la crise économique mondiale a fortement ralenti la dynamique de la certification FSC (seul système fonctionnel à ce jour dans la sous-région) en Afrique Centrale ; la demande pour le bois certifié FSC reste timide sur les marchés, notamment européen, et est peu rémunérateur,
- le projet est venu « trop tôt » : les nouvelles initiatives (RBUE – due diligence, FLEGT) ont provoqué une attitude d'attente pour voir si une sécurisation des marchés « a moindre coûts » n'était pas possible a court, moyen et même long terme,

le PPECF est jugé toujours pertinent puisque :

- ↻ Les avantages micro et macro de la certification (FSC) restent largement reconnus :
 - Impact sur le social interne et externe démontré (étude comparative WWF CIFOR) ;
 - Impact positif sur l'organisation et l'efficacité de la gestion des entreprises, reconnu par les exploitants concernés .
- ↻ La dynamique vers la certification est certes ralentie, mais elle n'est pas stoppée :
 - Déclaration d'intérêt FSC par des exploitants forestiers en RDC et au Cameroun ;
 - Nouvelle dynamique PEFC/PAFC au Cameroun et au Congo. Au Cameroun le standard PEFC/PAFC pourrait être validé encore en 2014, au Congo une initiative de création d'une association PEFC/PAFC et de développement du standard a été lancé récemment. Au Cameroun deux entreprises ont déclaré leur intérêt pour une certification PEFC/PAFC, ainsi que des propriétaires / gestionnaires de forêts communales et communautaires. Au Congo la certification est en voie de devenir obligatoire pour tout exploitant forestier ;
 - Potentiel de développement du moins théorique de la certification forestière PEFC/PAFC au Gabon où le standard est validé depuis plusieurs années.
- ↻ Il y a toujours un besoin / potentiel important de renforcer le système de certification FSC dans la sous-région :
 - Les besoins en formation et recyclage du personnel restent importants ;
 - Les concernés constatent toujours une (trop importante) inégalité dans l'application du standard par les différentes structures d'audit ;

- Une analyse des problèmes structurels de la certification fait défaut et certains éléments du standard FSC doivent davantage être clarifiés et/ou disséminés (respect du droit traditionnel des peuples autochtones, approche FHVC, approche gestion de la faune) ;
- L'environnement institutionnel et politique dans lequel évoluent les entreprises reste très fragile (processus de décentralisation et de développement local/communal).
- ↖ Avec les entreprises certifiées « légal », une nouvelle catégorie d'entreprises susceptibles d'être soutenue de façon systématique (à côté des entreprises certifiées FSC ou en voie de certification) est apparue.
- ➔ Le soutien politique régional (plan de convergence) reste entier et le groupe de travail « gouvernance » du SE COMIFAC avec son sous-groupe « légalité et certification » est en voie de devenir opérationnel. Au Congo une initiative de rendre la certification obligatoire est en cours.

1.2 Analyse des indicateurs de réussite du cadre logique initial

Quatre indicateurs avaient été définis :

- ↘ « 10 Mo. Ha certifiés fin 2014 ». Cet indicateur ne sera pas atteint.
- ↖ « 90% des entreprises sont en mesure de maintenir leur certification », indicateur jusqu'ici atteint.
- ➔ « 75% des plans de développements comprend un chapitre spécifique peuples autochtones », indicateur non renseigné à ce jour.
- ↖ « Amélioration des conditions de vie socio-économique et augmentation des revenus (3 études exemplaires) », indicateur soutenu par l'étude WWF/CIFOR sur l'impact social interne (entreprise) et externe (population riveraine) de la certification mais non encore renseigné par des études du PPECF.

1.3 Mise en œuvre

1.3.1 Montage institutionnel et procédures

- ↖ Mise en place de l'équipe projet, du CDO et démarrage rapide des travaux ;
- ↖ Bonne initiative de mutualisation des interventions/formations, mais des lenteurs et failles dans la coordination des activités sont constatées par les bénéficiaires ;
- ↖ Application pragmatique des procédures de passation de marchés ;
- ↖ Soutien aux bénéficiaires dans le montage des dossiers et mobilisation de l'expertise existante dans la sous-région ;
- ↖ Accord trouvé avec SE COMIFAC, après clarification des rôles, sur l'implication réelle du SE COMIFAC dans la prise de décision ;
- ➔ Système de suivi-évaluation développé tardivement ;
- ➔ Quelques alliances stratégiques établies (ATIBT, bureau régional FSC, TFT, ZSL, Veritas), mais pas encore dans l'important domaine du développement communal, local ;
- ↘ Absences de critères de sélection claire pour les thèmes et thématiques abordés, lancement d'études sur thèmes considérés sensibles par les entreprises (compas électronique, logiciel canopée, révision des plans d'aménagements) ;
- ↘ Résultats peu opérationnels de quelques études (PFNL, fiscalité incitative) ;
- ↘ Système des « points focaux » et de communication dans les pays autres que le Cameroun, peu développé.

1.3.2 Activités

1.3.2.1 Composante 1 (conditions cadres et extension quantitative)

La réalisation d'activités concernant la composante 1 reste timide, mais prend de l'ampleur :

- ↖ Initiative marketing du système FSC en Europe, conduite avec l'ATIBT et en cours d'être renforcée à travers un co-financement avec l'AFD ;
- ↖ Appui à la cellule régionale FSC planifié et en voie d'être formalisé à travers un contrat cadre ;
- ↖ Réseautage / signature d'un protocole (CBP/Pays Bas) avec les autres projets de la certification (WWF/GFTN, CBP/Pays Bas) ;
- ↖ Financements d'un pré-audit (SODEFOR/RDC) pour initier un processus de certification visant 2. Mio. ha.
- ↖ Financement de formations jugées très pertinentes (TFT/CES, Auditeurs/Veritas)
- ➔ Test d'une approche de « *E-learning* » (accidentologie)
- ➔ Préparation d'un projet d'appui au PEFC/PAFC Cameroun pour finaliser la validation du standard national ; préparation d'un appui à l'initiative PEFC/PAFC au Congo pour son lancement ;
- ➔ Appuis importants mais ponctuels pour la mise en œuvre d'approches FHVC et « gestion faune » ; la dissémination des résultats n'est cependant pas non encore planifié ;
- ↖ Nombre important d'activités au Cameroun ;
- ➔ Démarrage plus timide en RDC et au Congo ; activités ponctuelles au Gabon
- ➔ L'approche de soutenir des partenariats entre « grands / certifiés » et « petits / non certifiés » n'a pas été poursuivi, par manque de demande ?
- ↘ Le groupe de travail « gouvernance » COMIFAC n'est pas encore opérationnel et n'a donc pas pu appuyer - entre autres - la reconnaissance automatique du certificat FSC dans la démarche FLEGT.

1.3.2.2 Composante 2 (qualité de l'exploitation industrielle)

La composante 2 a été au cœur des actions du PPECF, qui a financé/conduit un nombre important d'études.

- ➔ Le ratissage très large quant aux thématiques acceptées est considéré positif (en phase de démarrage du programme) ; des critères clairs de sélection font cependant défaut ;
- ↖ L'appui en matière de santé et notamment VIH/SIDA au GFBC est très positif ;
- ↖ L'appui en matière de « gestion de la faune (ZSL) » est très bien accueilli, il reste à élaborer une stratégie de dissémination ;
- ↖ La formation pratique mutualisé (abattage à faible impact/ONFI) est un autre grand succès ;
- ↘ Certaines études sont considérés peu pertinentes / sensibles / contreproductives par les exploitants/ certains exploitants (compas électronique, logiciel canopée, révision du plan d'aménagement, images satellitaires) ; d'ou la nécessité de renforcer le processus participatif et les critères de sélection.

1.3.2.3 Composante 3 (communication)

La composante 3 est celle, qui a connue le moins de succès:

- ↖ Publication de la News letter, de rapports périodiques et mise en ligne de la page WEB ;
- ↘ Les initiatives du PPECF en matière d'études comparatives et de communication sur l'avantages / les coûts / le bilan de la certification en Afrique Centrale (à l'image de l'étude WWF/CIFOR) n'ont pas abouti, alors que leur pertinence est largement reconnu (maintenant) ;
- ↘ Les outils de communication de la COMIFAC (CEFDHAC, OFBC) ne sont pas valorisés ;
- ↖ L'initiative cinéma numérique est considérée très positive par les entreprises ;
- ↘ L'appui aux radios communautaires n'est pas encore fonctionnel ;
- ↘ L'on constate peu de visibilité du rôle du SE COMIFAC au niveau des bénéficiaires.

2 Recommandations

2.1 Approche

- Maintenir le cap « certification FSC ou équivalent », même si dans la conjoncture actuelle il y a ralentissement de la dynamique, au besoin prolonger l'intervention dans le temps. Pleinement profiter de l'opportunité que offre la nouvelle dynamique PEFC/PAFC.
- Recommandations CDO
 - Extension des activités au Gabon : renforcer présence à travers des actions ponctuelles justifiées (formations, extension quantitative de la certification (PAFC ?, FSC ?))
 - Elargissement groupes cibles du programme : continuer à donner la priorité aux entreprises certifiées FSC et/ou en voie d'être certifiées FSC/PAFC ; développer une approche spécifique pour les entreprises certifiées « légalité » : formations, sensibilisation pour certification (audit à blanc, coaching, etc..) ; « secteur gris » : proposer une analyse systématique des état de lieux du secteur « gris » à travers des audits à blanc, ensuite élaboration d'une stratégie d'appui orienté uniquement vers les entreprises agissants en toute légalité ! Pour le reste, attendre résultats de RBUE et FLEGT !
 - Autres standards / PAFC/PEFC : initié, si possible, la certification au Gabon à travers une campagne d'information, appuyer la finalisation du standard et de premières certification au Cameroun, appuyer le développement et la mise en œuvre au Congo. Il semble que une étude comparative des systèmes de certification FSC / PEFC a été conduite par le WWF. Cette étude n'est pas disponible aujourd'hui. Il semble que le résultat est très critique envers le PEFC. Puisque les conditions de certification sont très différents en Afrique Centrale une comparaison entre systèmes ne sera possible que sur la base d'exemples pratiques dans la sous-région. Sur base du principe « dans le doute, pour l'accusé » et parce que le certificat PAFC ne pourra que contribuer à améliorer la gestion forestière, il est recommandé de soutenir le PEFC/PAFC dans un premier temps. Quitte à ensuite faire une étude comparative pour décider de l'appui à moyen terme ;
- Maintenir renforcer la philosophie : « être au service des entreprises et des systèmes de certification » ;
- Rechercher des partenariats stratégiques dans les domaines : gouvernance forestière, développement local, approche intégrée spatiale de gestion des forêts.

2.2 Indicateurs de réussite

- 10 Mio. Ha certifiés fin 2014 (accorder avec WWF/GFTN : 8 Mio. ha d'ici 2020, pas d'indicateur de quantité hors certification)
- 90% des entreprises sont en mesure de maintenir leur certification (maintenir)
- 75% des plans de développements comprend un chapitre spécifique peuples autochtones (rechercher partenariats stratégiques, sinon ????)
- Amélioration des conditions de vie socio-économique et augmentation des revenus (3 études exemplaires) (maintenir)

2.3 Mise en œuvre

2.3.1 Montage institutionnel et procédures

- Institutionnaliser réunions avec bénéficiaires prioritaires (exploitants certifiés, structures de certification, ATIBT ?) : « comité technique » ;

- Mettre en place des réunions de lancement et de finalisation des actions mutualisées ;
- Pousser l'intégration au sein de la coopération allemande (recherche de synergies avec le programme appui à la COMIFAC dans les domaines de la formation, y compris le *e-learning*, d'appui au groupe de travail « gouvernance » de la COMIFAC et de gestion intégrée de massifs forestiers, notamment FTNS ; recherche de synergies avec les programmes bilatéraux ProPSFE et PADDEL) ;
- Prioriser les appuis thématiques et valider les thèmes à travers le « comité technique » :
 - 1 Identification de solutions pour des problèmes structurels/généralisés de la certification ;
 - 2 Identification et dissémination des meilleures pratiques ;
 - 3 Appuis ponctuels entreprises ;
 - 4 Autres (test de nouvelles technologies, approches).

2.3.2 Activités

2.3.2.1 Composante 1 (conditions cadres et extension quantitative)

- Conduire approche marketing AFD/PPECF/ATIBT visant les marchés européens ;
- Mettre en œuvre l'appui à la cellule régionale FSC planifié : soutenir l'émergence d'une stratégie FSC « Afrique centrale », rendre le référentiel plus performant
- Financements pré-audits « secteur gris » pour élaborer une stratégie d'appui éventuelle pour le segment « légal » ;
- Poursuivre approche formation (CES, auditeurs FSC, PAFC ?) ;
- Tester l'approche E-learning (accidentologie) ;
- Appui à l'émergence PAFC Cameroun ;
- Dissémination boîte à outil FHVC, gestion faune ;
- Partenariats entre « grands » et « petits » ?;
- Appuyer le sous groupe légalité/certification du Groupe de travail « gouvernance » COMIFAC : appui à la reconnaissance du certificat FSC dans la démarche FLEGT et promotion politique de la certification ;
- Analyser le cas spécifique des désavantages issues de la certification pour les peuples autochtones (étude WWF/CIFOR);
- Faire offre spéciale pour entreprises certifiées « légalité » allant maintenant vers la certification FSC / PAFC ;
- Chercher des alliances stratégiques pour l'approche intégrée : développement spatial et local autour des massifs forestiers.

2.3.2.2 Composante 2 (qualité de l'exploitation industrielle)

- Recentrer les appuis sur base des critères identifiés (voir ci-dessus) ;
- Impliquer le « comité technique » dans le choix des thématiques soutenues ;
- Elaborer un manuel de « bonnes pratiques » certification en Afrique Centrale;
- Elaborer une analyse des contraintes structurelles de la certification en « Afrique Centrale » et appuyer la recherche de solutions ;
- Poursuivre l'appui en matière de VIH/SIDA – GFBC
- Poursuivre les appuis en matière de « gestion faune (ZSL) » et appuyer la dissémination des approches et de la boîte à outil ;
- Poursuivre la formation « abattage à faible impact/ONFI », développer une approche de formation « aménagement forestier » ;
- Proposer des audits à blanc aux entreprises du « secteur gris » pour l'élaboration d'une stratégie d'appui et la mise à dispositions d'appui aux entreprises travaillants en toute légalité.

2.3.2.3 Composante 3 (communication)

- Financer des études comparatives sur l'avantages/les coûts/ le bilan de la certification en Afrique Centrale à l'image de l'étude WWF/CIFOR : aménagement forestier, gestion de la faune, conservation de la biodiversité, gestion interne des entreprises, etc.
- Utiliser systématiquement les outils de communication de la COMIFAC (CEFDHAC, OFBC)
- Poursuivre initiative cinéma numérique, radios communautaires ?
- Assurer une meilleure visibilité du rôle du SE COMIFAC
- Offrir un appui en communication aux entreprises « sous pressions », après analyse des faits.

Fait à Douala, le mercredi 28 mai 2014

Martin Tadoum

SE COMIFAC

Secrétaire Exécutif Adjoint

Claus-Michael Falkenberg

Chef de la mission d'évaluation

Romain Lorent

GFA

Chef de programme